RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

LES DOSSIERS

NOVEMBRE 2026 N°2

La filière équine en Île-de-France

ÎLE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

p. 3 **1 L'ÉLEVAGE ÉQUIN EN ÎLE-DE-FRANCE**

p. 3 **L'Île-de-France est une petite région d'élevage équin**

p. 3 **Le nombre d'élevages a progressé en Île-de-France au cours des années 2000 avant de repasser sous la barre de 400 élevages**

p. 4 **L'élevage en Île-de-France est tourné vers les chevaux de selle**

p. 5 **La Seine-et-Marne est le 1er département francilien d'élevage équin**

p. 5 **Peu d'étalons sont présents en Île-de-France**

p. 6 **Les techniques de saillies évoluent en France**

p. 7 **2 LES EFFECTIFS D'ÉQUIDÉS EN ÎLE-DE-FRANCE**

p. 7 **Près de la moitié des équidés franciliens sont des chevaux de selle**

p. 8 **L'Île-de-France se caractérise par une forte densité d'équidés au km²**

p. 9 **3 L'ACTIVITÉ DE LOISIRS ET DE SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE**

p. 9 **L'Île-de-France est la 1ère région de licenciés en équitation**

p. 10 **Les cavaliers licenciés franciliens, une population féminine et jeune**

p. 10 **Un peu plus d'un cavalier sur cinq a une licence compétition en Île-de-France**

p. 11 **Les cavaliers ayant une licence compétition sont plus âgés**

p. 12 **L'Île-de-France est la 1ère région organisatrice d'épreuves de compétition, majoritairement de saut d'obstacles**

p. 13 **Les établissements équestres franciliens accueillent plus de 100 cavaliers en moyenne**

p. 14 **4 L'ACTIVITÉ DE COURSES HIPPIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE**

p. 14 **L'Île-de-France regroupe trois des dix plus grands hippodromes français**

p. 14 **Sept hippodromes sont en activité en Île-de-France**

p. 15 **La région propose deux grands centres d'entrainement des chevaux de courses**

p. 17 **5 LA FORMATION ET L'EMPLOI ÉQUINS EN ÎLE-DE-FRANCE**

p. 17 **Vingt-et-un établissements de formation en Île-de-France proposent dix formations**

p. 19 **Une formation en Île-de-France tournée vers l'enseignement équestre**

p. 20 **85 % des diplômés franciliens sont des femmes**

p. 20 **L'Île-de-France regroupe 7 % des entreprises nationales spécialisées dans la filière équine**

p. 21 **Les entreprises spécialisées dans la filière équine génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 milliards d'euros**

p. 21 **L'Île-de-France regroupe 18 % des ETP salariés des entreprises spécialisées françaises**

p. 22 **Un tiers des offres d'emploi concerne le métier d'enseignant d'équitation**

p. 23 **6 LES LABELS QUALITÉ DANS LA FILIÈRE ÉQUINE**

p. 23 **La FFE propose 10 labels qualité pour valoriser ses adhérents**

p. 24 **Le label EquuRES est le label environnemental et bien-être animal de la filière équine**

p. 25 **La Charte nationale pour le bien-être équin résulte d'un engagement de l'ensemble des professionnels de la filière**

p. 25 **Le label Viande chevaline française identifie la viande de cheval d'origine française**

p. 26 **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

p. 26 **DÉFINITIONS**

1 L'ÉLEVAGE ÉQUIN EN ÎLE-DE-FRANCE

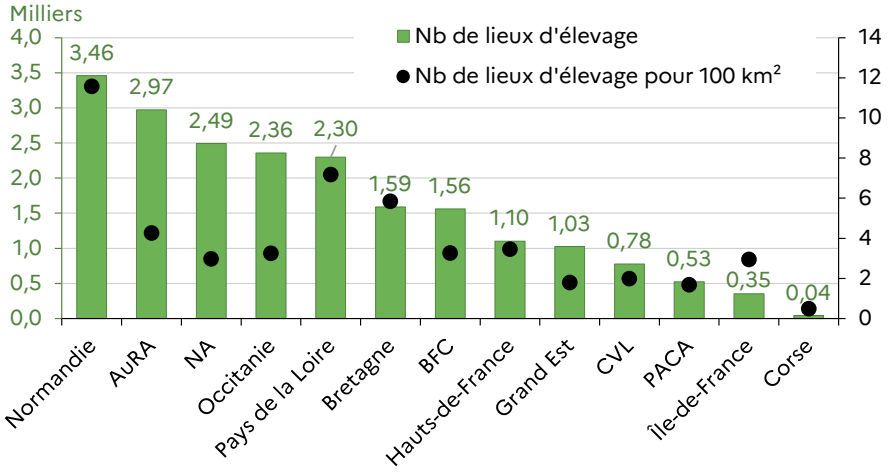
L'Île-de-France est une petite région d'élevage équin

En 2025, l'Île-de-France compte 353 lieux d'élevage, c'est-à-dire lieu sur lequel a été déclarée au moins une naissance pendant l'année. Cela ne représente que 1,7 % des lieux d'élevage en France (hors Drom) et place la région à la 12e place sur 13 régions, devant la Corse *(graphique 1)*. Contrairement à la Normandie par exemple, l'Île-de-France n'a pas de tradition d'élevage et n'est pas un berceau de race équine. Toutefois, sur le petit territoire qu'est l'Île-de-France, la « densité » des lieux d'élevage n'est pas négligeable : avec 2,9 lieux d'élevage pour 100 km², la région se place au 9e rang national.

L'Île-de-France se caractérise aussi par une majorité de petits élevages. En 2025, 85 % d'entre eux déclarent moins de trois naissances : il s'agit de la plus forte proportion après la Corse, supérieure de 12 points à la moyenne française (hors Drom). À l'opposé, il y a moins de grands élevages en Île-de-France : seulement 3 % des lieux d'élevage franciliens recensent plus de cinq naissances, contre 9 % à l'échelle nationale.

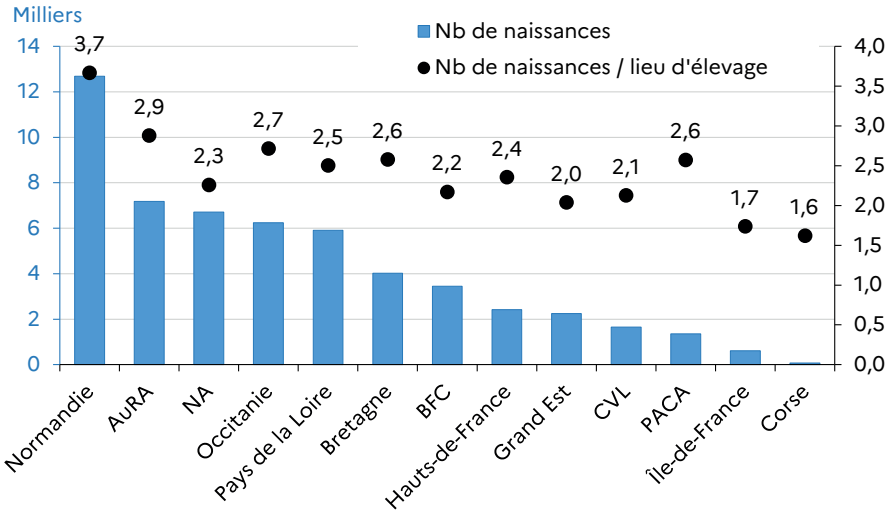
Avec 614 naissances d'équidés en 2025, l'Île-de-France regroupe 1,1 % des naissances françaises d'équidés. La « production » moyenne d'un lieu d'élevage dans la région est de 1,7 naissance par lieu d'élevage. Il s'agit d'une moyenne basse comparativement au niveau national (2,7 naissances par lieu d'élevage) et par rapport aux autres régions *(graphique 2)* : en Normandie par exemple, 3,7 équidés sont nés par lieu d'élevage en 2025. Ramené à 100 km², il y 5,1 naissances en Île-de-France contre 10,0 naissances au niveau national, ce qui place la région au 9e rang. La Normandie se distingue là encore, avec plus de 42 naissances pour 100 km².

Graphique 1
Nombre total de lieux d'élevage et nombre d'élevages pour 100 km² par région en 2025



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Graphique 2
Nombre de naissances total et par lieu d'élevage par région en 2025



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Le nombre d'élevages a progressé en Île-de-France au cours des années 2000 avant de repasser sous la barre de 400 élevages

Entre 2000 et 2025, le nombre de lieux d'élevage est passé de 276 à 353. L'Île-de-France est une des deux seules régions où le nombre de lieux d'élevage a augmenté au cours de ces 25 années, avec la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aussi, la part de l'Île-de-France dans le total des lieux d'élevage français a gagné 0,4 point sur la période. La densité des lieux d'élevage (nombre pour 100 km²) a également progressé de 0,6 point entre 2000 et 2025.

Si 2000 est l'année où le nombre de lieux d'élevage est le plus bas sur la période en Île-de-France,

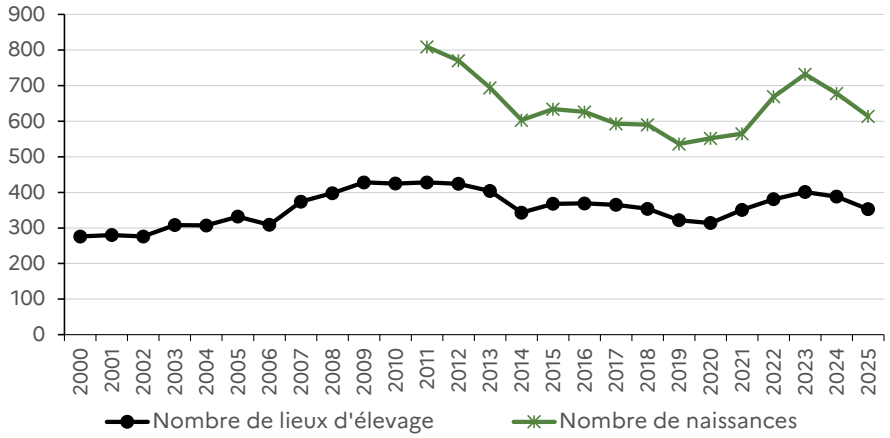
2025 n'est pas le point le plus haut : des pics à 400 lieux d'élevage ou plus sont atteints de 2009 à 2013, puis en 2023 *(graphique 3)*. La fluctuation interannuelle constatée peut s'expliquer par la petite taille des élevages en Île-de-France : beaucoup déclarent moins de 3 naissances. Il est possible qu'il s'agisse, au moins pour partie, d'élevages qui choisissent de ne pas faire naitre un poulain chaque année et qui donc sortent et entrent des statistiques. Sur ces 25 années, la répartition des élevages selon le nombre de naissances est relativement stable : le poids des élevages ayant plus de 5 naissances oscille entre 3 et 5 %, celui des élevages ayant moins de 3 naissances, entre 83 et 88 %.

Depuis 2011, le nombre total de naissances en Île-de-France a suivi la même tendance que le nombre de lieux d'élevage. Sur l'ensemble de la période, il a diminué de 809 à 614 produits, une évolution plus rapide que celles du nombre de lieux d'élevage, ce qui implique que la « production » par élevage a reculé sur ces 15 années, passant de 1,9 à 1,7 naissance par lieu d'élevage. Entre 2011 et 2025, la baisse des naissances n'a pas été uniforme, avec une première période de baisse de 2011 à 2020, avant une reprise jusqu'à 732 naissances en 2023 suivi d'un nouveau repli.

L'élevage en Île-de-France est tourné vers les chevaux de selle

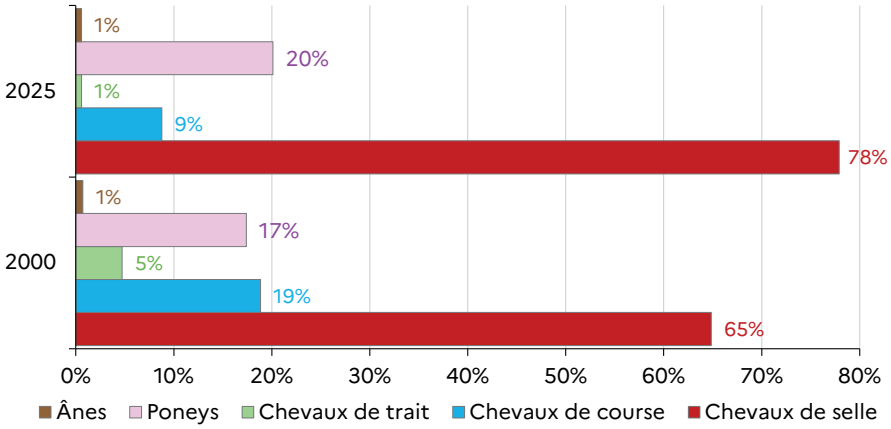
En 2025, 78 % des lieux d'élevage franciliens déclarent au moins une naissance de chevaux de selle *(définitions)* sur l'année, une proportion en hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2000 alors qu'elle était déjà prépondérante par rapport aux autres types d'équidés et races d'équins *(graphique 4)*. Un cinquième des lieux d'élevage indiquent une naissance de poulain d'une race de poneys, un niveau aussi en augmentation par rapport à 2000 (+ 3 points). Le poids des lieux d'élevage où naissent des chevaux de course, des chevaux de trait ou des ânes est en revanche orienté à la baisse.

Graphique 3
Évolution du nombre de lieux d'élevage et du nombre de naissances en Île-de-France de 2000 à 2025



Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Graphique 4
Évolution de la part des lieux d'élevage selon la race des poulains nés en Île-de-France



Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

D'autres régions sont plus spécialisées sur ces équidés, comme la Normandie pour les chevaux de course. Chacune des neuf races de chevaux de trait provient d'un bassin bien défini, aucun n'étant en Île-de-France : la Normandie pour le Cob Normand et le Percheron, la Bretagne pour le trait breton, la Nouvelle Aquitaine pour le Poitevin mulassier, les Hauts-de-France pour le Boulonnais et le Trait du Nord, la Bourgogne-Franche-Comté pour le Comtois et l'Auxois, le Grand Est pour l'Ardennais. Il en est de même pour les races d'ânes, au nombre de sept en France : le baudet du Poitou, l'âne grand noir du Berry, l'âne des Pyrénées, l'âne du Cotentin, l'âne normand, l'âne bourbonnais et l'âne de Provence.

Ainsi, l'Île-de-France est à l'origine, en 2025, de 1,1 % des naissances françaises d'équidés, mais 2,0 % des naissances de poneys et 1,8 % des naissances de chevaux de selle. Les naissances de chevaux de trait (1,0 %), d'ânes (0,9 %) et de chevaux de course (0,5 %) sont plus faibles dans le total national.

Les naissances de poulains de races de selle représentent les deux tiers des naissances franciliennes en 2025, loin devant les naissances de poulains poneys (21 %) et les poulains de races de course (11 %) *(graphique 5)*. Les naissances de chevaux de trait et d'ânes sont négligeables (1 % en cumul) et le sont depuis 2011. Les naissances de poneys sont sur une tendance haussière depuis 2011, en nombre et en proportion (+ 12 points de pourcentage), alors que celles de chevaux de course se sont contractées (- 13 points de pourcentage). La production d'équidés se concentre donc au fil des ans sur les chevaux de selle et les poneys, demandés pour le

loisir et pour le sport, des activités particulièrement développées en Île-de-France.

Le nombre de naissances par élevage varie selon le type d'équidés élevés : les plus « grands » élevages font naitre 2,3 poulains de races de course en 2025, quand la moyenne régionale est de 1,7 naissance. Les élevages de poneys sont aussi au-dessus de la moyenne régionale, avec 1,8 naissance (+ 0,4 naissance par rapport à 2011), quand les élevages de chevaux de selle plafonnent à 1,5 naissance.

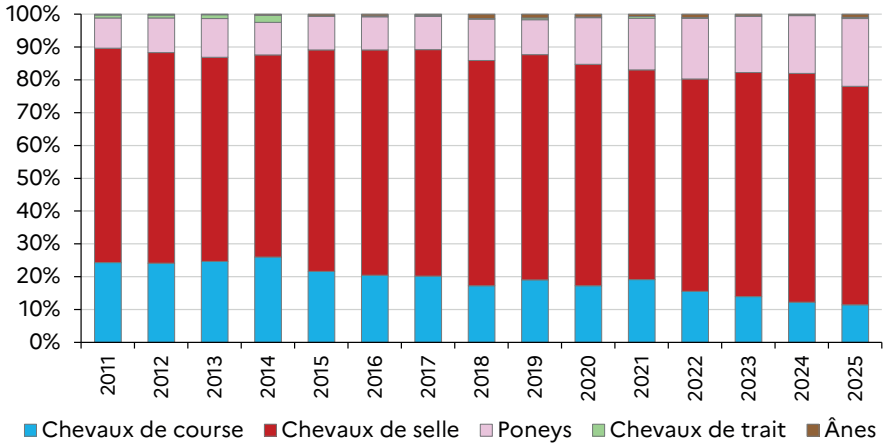
La Seine-et-Marne est le 1er département francilien d'élevage équin

En 2025, les quatre départements de la grande couronne regroupent 90 % des lieux d'élevage équin, dont 39 % sont localisés en Seine-et-Marne *(graphique 6)*. Les Yvelines en concentrent plus d'un quart. En 25 ans, le nombre de lieux d'élevage a progressé dans tous les départements mais sur des rythmes différents (compte tenu de la valeur initiale de 2000) : il a été multiplié par trois dans Paris et sa proche couronne, a augmenté de 137 % en Essonne mais « seulement » de 17 % en Seine-et-Marne, de 9 % dans le Val-d'Oise et de 3 % dans les Yvelines. De fait, la répartition des lieux d'élevage a évolué depuis 2000 : le poids de la Seine-et-Marne a diminué, tout comme celui des Yvelines et du Val-d'Oise, au profit de Paris et sa proche couronne et de l'Essonne.

La répartition du nombre de naissances est similaire, même si elles sont encore plus concentrées en Seine-et-Marne en 2025 (42 % des naissances régionales), aux dépens de Paris et de sa proche couronne. Le nombre de naissances a diminué dans tous les départements, plus ou moins fortement. C'est en Seine-et-Marne que la baisse a été la plus faible (- 5 %), département où la part des naissances s'est donc renforcée depuis 2011, aux dépens de tous les autres départements.

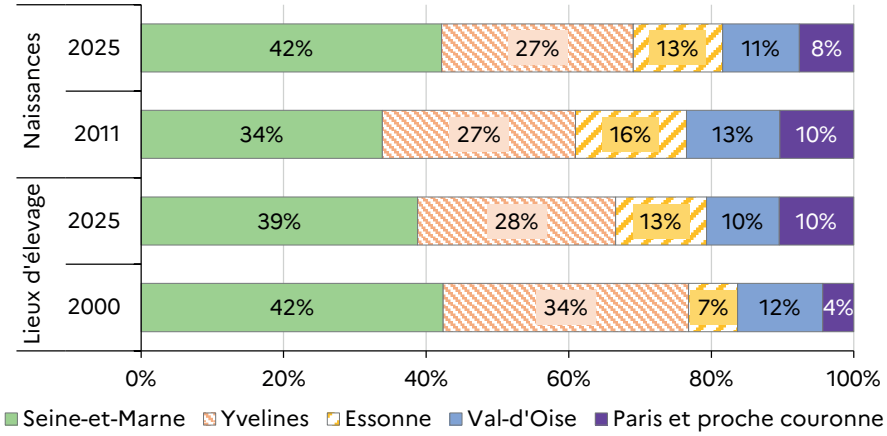
La conséquence de ces constats est que le nombre de naissances par élevage varie : il est compris entre 1,9 naissance par lieu d'élevage (en Seine-et-Marne) à 1,7 naissance (dans les Yvelines et l'Essonne) en grande couronne mais tombe à 1,3 naissance à Paris et sa proche couronne.

Graphique 5
Évolution de la répartition des naissances par type d'équidés en Île-de-France



Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Graphique 6
Répartition des lieux d'élevage équin et des naissances par département en Île-de-France



Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Peu d'étalons sont présents en Île-de-France

Entre 2000 et 2025, le nombre d'étalons en Île-de-France (selon l'adresse du mandataire déclaré à la demande du carnet de saillie) est passé de 66 à 106. La hausse s'est concentrée sur le début des années 2000, avec 108 étalons cette année-là, avant une stabilisation des effectifs autour de 100 têtes durant les 20 années suivantes. Le poids de la région Île-de-France reste limité à 1,3 % des étalons agréés pour la reproduction en France (hors Drom) en 2025.

L'augmentation du nombre d'étalons est tirée par les étalons de races de poneys (effectifs multipliés par trois). Ils comptaient pour moins d'un quart des étalons en 2000, contre 70 % pour les étalons de races de chevaux de selle. En 2025, ils représentent 46 % des étalons franciliens, à part quasi égale avec les étalons de races de chevaux de selle (48 %). Les effectifs sont complétés pour une toute petite proportion par des étalons de races de course (5 %). Dans le total national, l'Île-de-France regroupe 2,4 % des étalons de races de selle et 1,6 % des étalons poneys.

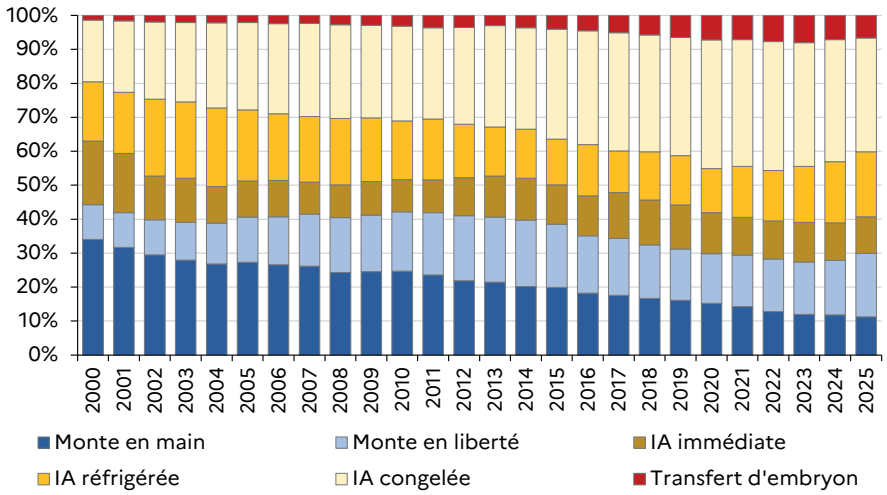
Géographiquement, la répartition des 106 étalons est relativement homogène : 27 % sont en Seine-et-Marne, 25 % dans les Yvelines, 26 % en Essonne. Le Val-d'Oise en regroupe 7 % quand il y en a 15 % à Paris et proche couronne.

Le nombre de saillies réalisées en Île-de-France est plus de quatre fois supérieur à celui d'étalons. L'amélioration des techniques permet en effet non seulement de multiplier les saillies mais aussi d'avoir accès à des saillies d'étalons en s'affranchissant de leur localisation : grâce à l'insémination artificielle (IA), c'est la semence, diluée puis réfrigérée ou congelée, qui voyage et non plus la jument.

Les techniques de saillies évoluent en France

Au fur et à mesure du développement de nouvelles techniques de reproduction *(encadré 1)*, le type de saillies pratiquées en France a largement évolué depuis 2000. En races de chevaux de selle par exemple, qui représentent la majorité des naissances en Île-de-France, il y a tout d'abord une diminution de la part des saillies effectuées en monte en main *(graphique 7)*. Cette technique présente comme principal inconvénient un manque de « productivité » car pour une éjaculation, une seule saillie est possible. C'est également le cas pour la monte en liberté mais qui a en revanche l'avantage de ne pas nécessiter d'intervention humaine ; cette technique a en partie compensé le déclin de la monte en main. L'insémination artificielle (IA) est la principale technique employée pour les races de selle, avec déjà plus de la moitié des saillies concernées en 2000 (54 %) et jusqu'à 63 % en 2025. Parmi les trois techniques d'IA, c'est surtout l'IA congelée qui s'est développée : elle permet non seulement d'obtenir un plus grand nombre de paillettes par semence récoltée mais aussi de les conserver plus longtemps et donc de les transporter sur de plus grandes distances. Au cours des années 2000, le transfert d'embryons s'est développé progressivement, pour atteindre environ 2 000 saillies en France en races de chevaux de selle sur les cinq dernières années, soit entre 7 et 8 % des saillies. Elle reste encore relativement confidentielle (encore plus en races de poneys et de chevaux de course) en raison du coût et de la moindre fertilité.

Graphique 7
Évolution de la répartition du nombre de saillies de races de chevaux de selle par technique en France



IA : insémination artificielle.
Source : IFCE - SIRE (données au 26 mai 2026)

Encadré 1 - Les techniques de reproduction dans la filière équine

Il existe plusieurs techniques de saillies *(définitions)* : la monte en main, la monte en liberté (généralement dans un pré, sans intervention humaine), l'IA immédiate (après dilution et conditionnement en doses de 10 à 20 ml de la semence), l'IA réfrigérée (conservation des doses à 4°C jusqu'à 48 h), l'IA congelée (congélation dans l'azote liquide à - 196°C sous forme de paillettes de 0,5 ml). Le transfert d'embryon (ou transplantation embryonnaire), post fécondation, consiste à transférer l'embryon collecté dans l'utérus d'une jument donneuse (mère génétique du poulain) dans l'utérus d'une jument receveuse (porteuse).

Le choix d'une technique de reproduction dépend de plusieurs facteurs, tels que :

- la fertilité, c'est-à-dire le pourcentage de chance d'avoir une jument gestante à l'issue de l'exploitation d'une chaleur. Elle est meilleure en monte (en main ou en liberté) ; elle diminue avec le type d'IA : immédiate, réfrigérée puis congelée. Elle est la plus faible en transfert d'embryon qui présente plus de risque avec l'acte de transplantation ;
- la disponibilité de la semence de l'étalon : l'utilisation de la semence en IA réfrigérée transportée ou en IA congelée permet d'éviter un déplacement trop important de la jument souvent suitée et d'avoir accès à un plus grand nombre d'étalons. Elle n'est pas autorisée dans certains stud book (pur-sang, autre que pur-sang et trotteur français notamment). Cela a néanmoins une incidence sur le coût de la technique ;
- le coût des techniques de reproduction, qui vient s'ajouter au prix payé pour la semence elle-même, dépend de la valeur génétique de l'étalon (origines, performances...). Le coût est corrélé à l'importance de l'intervention « humaine » dans le processus mais également aux éventuels coûts d'énergie (réfrigération, congélation, transport).

Pour plus d'informations, voir le site de l'IFCE : https://equipedia.ifce.fr/elevage-et-entretien/elevage/reproduction

2 LES EFFECTIFS D'ÉQUIDÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

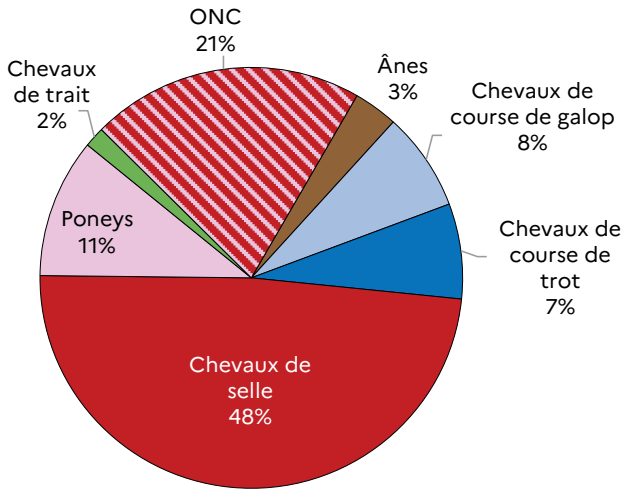
Près de la moitié des équidés franciliens sont des chevaux de selle

L'Île-de-France compte environ 38 300 équidés en 2025. Elle a perdu quelques 1 100 têtes en cinq ans. Parmi ces équidés, près de la moitié sont des chevaux de selle, c'est-à-dire des chevaux destinés au loisir et à la compétition, hors chevaux de course et chevaux de trait *(graphique 8)*. Le nombre de chevaux de selle et leur proportion dans le total ont progressé depuis 2019 (+ 1 100 têtes et + 3,6 points de pourcentage). La tendance est également haussière pour les poneys, qui gagnent 200 têtes et 0,8 point de pourcentage. À ces effectifs s'ajoutent 21 % d'équidés d'origine non constatée (ONC selle et poney), une part en repli de 4,2 points depuis 2019. Ainsi, globalement, les chevaux de selle et poneys comptent pour 81 % des effectifs d'équidés en 2025, témoignant de la forte activité de loisir et de compétition dans la région.

Les chevaux de course représentent environ 15 % des équidés en 2024, à part quasi égales entre les chevaux de course de galop et les chevaux de course de trot. Cette part est globalement stable depuis 2019, comme le sont les effectifs totaux, entre une perte de 100 têtes pour les trotteurs et une hausse équivalente pour les galopeurs. Le dynamisme du secteur des courses en Île-de-France, avec la présence de plusieurs hippodromes, soutient la présence des chevaux de course dans la région.

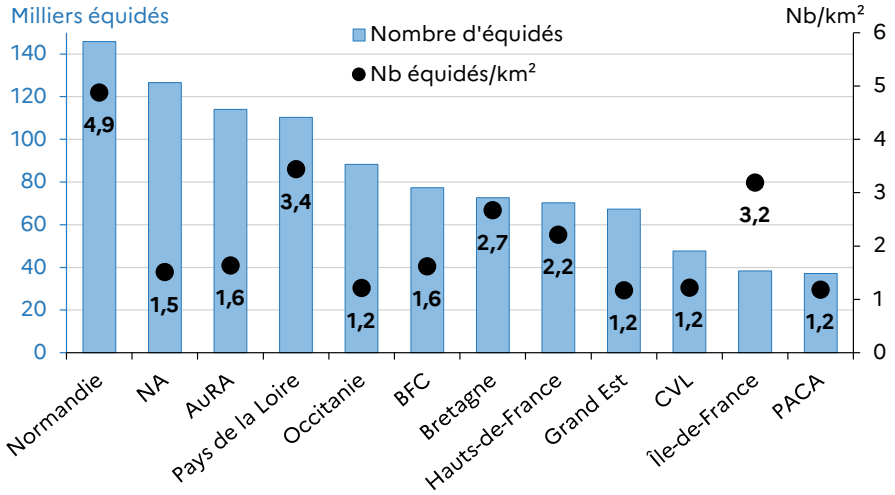
Les effectifs d'ânes sont plus modestes, 1 300 animaux en 2024. Le nombre de chevaux de trait est en décroissance depuis 2019 : ils ont perdu un quart de leurs effectifs pour tomber à 600 têtes. La baisse de la consommation de viande chevaline d'une part, le manque d'activités agricoles pouvant mobiliser des chevaux de trait (viticulture et maraichage par exemple) dans la région d'autre part, sont deux éléments pouvant expliquer cette décroissance.

Graphique 8
Répartition des effectifs d'équidés en Île-de-France par catégorie en 2025



ONC : origine non constatée (race de chevaux de selle et de poneys).
Source : IFCE-OESC d'après modélisation OESC

Graphique 9
Répartition des effectifs d'équidés par région et densité d'équidés au km² en 2024



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE-OESC d'après modélisation OESC

L'Île-de-France se caractérise par une forte densité d'équidés au km²

Avec ses 38 300 têtes, l'Île-de-France regroupe 3,8 % des équidés présents en France (hors Drom). La région se place loin parmi toutes les régions françaises, à la 11e place sur 13 régions *(graphique 9)*. Le poids de la région francilienne varie selon le type de races. Il est supérieur à la moyenne régionale pour trois catégories d'équidés :

- 6,0 % pour les chevaux de course de galop : l'Île-de-France est la 4e région mais loin derrière la Normandie, les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine ;
- 5,4 % pour les chevaux de selle (10e région) ;
- 5,0 % pour les poneys (11e région).

Pour les autres catégories d'équidés (trait, trot, ONC, ânes), la part de la région est inférieure à la moyenne régionale, de 3,1 % pour les chevaux de course de trot à 1,0 % pour les chevaux de trait, en passant par 1,3 % pour les ânes.

L'Île-de-France affiche toutefois une forte densité d'équidés, au nombre d'animaux rapporté à la surface de la région. Avec 3,2 équidés/km², l'Île-de-France dispose de la troisième plus haute densité d'équidés, derrière la Normandie (4,9 équidés/km²) et les Pays de la Loire (3,4 équidés/km²).

Au sein de l'Île-de-France, la densité d'équidés varie fortement. À Paris et dans la proche couronne, elle atteint 10,6 équidés/km², soit plus de trois fois plus que la moyenne régionale.

Cette zone, où sont localisés 21 % des équidés franciliens, regroupe non seulement les établissements de la Garde républicaine mais aussi de nombreux centres équestres, de taille conséquente, pour répondre à la demande de la population de cavaliers de Paris et ses départements limitrophes. La densité est moins élevée, mais toujours supérieure à la moyenne régionale, dans les Yvelines (3,8 équidés/km², pour 23 % des équidés). Dans les autres départements de la grande couronne, la densité est plus faible, en lien avec la superficie plus élevée de ces départements : 3,1 équidés/km² dans le Val-d'Oise, 2,5 équidés/km² en Essonne et 2,2 équidés/km² en Seine-et-Marne, même si ce département regroupe 34 % des équidés de la région.

3 L'ACTIVITÉ DE LOISIRS ET DE SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est la 1ère région de licenciés en équitation

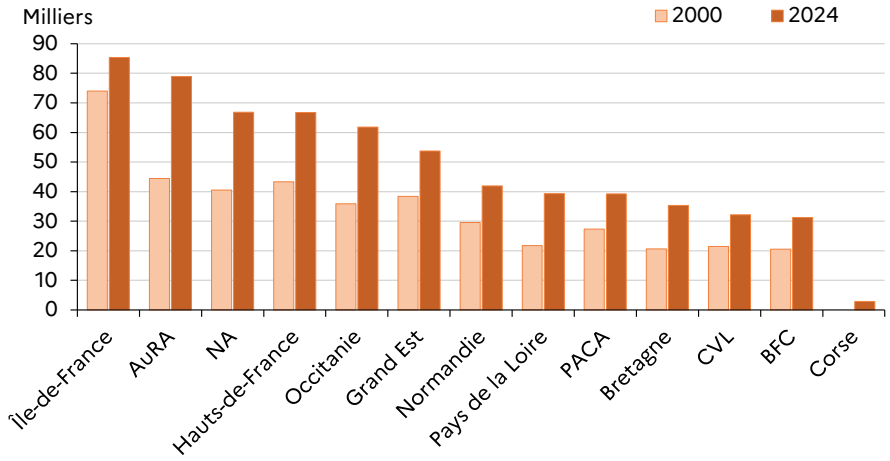
L'Île-de-France compte 85 321 cavaliers licenciés *(définitions)* en 2024, c'est-à-dire de cavaliers ayant une licence auprès de la fédération française d'équitation (FFE). Elle est nécessaire en club et permet d'avoir une assurance couvrant la responsabilité civile du cavalier et les dommages corporels lors de la pratique de l'équitation. Elle n'est toutefois pas obligatoire et tout cavalier peut pratiquer pour le loisir sans cette licence : les effectifs de « pratiquants » peuvent donc être sous-estimés. D'après les données de l'IFCE-OESC fournies par la FFE, l'Île-de-France concentre 13,4 % des cavaliers de France (hors Drom) en 2024 : c'est la 1ère région en nombre de licenciés, pas très loin devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (12,4 %), la Nouvelle Aquitaine et les Hauts-de-France (10,5 %) *(graphique 10)*. L'Île-de-France était déjà la région détenant le plus grand nombre de licenciés en 2000, avec moins d'effectifs cependant (73 961 licenciés) mais un poids plus marqué (17,7 %). Ainsi, si le nombre de cavaliers licenciés a augmenté en Île-de-France au cours de ces 25 années, la croissance a été moins rapide qu'à l'échelle nationale (+ 15 % contre + 52 %).

Compte tenu de la faible superficie de la région, ramenée au km², l'importance de l'équitation en Île-de-France est encore plus marquée, avec 710 cavaliers licenciés/100 km² en 2024 *(graphique 11)*. L'Île-de-France se situe ainsi bien au-dessus de la moyenne nationale de 117 cavaliers licenciés/100 km² mais aussi de la moyenne des Hauts-de-France, 2e région avec 210 cavaliers licenciés/100 km². En revanche, comparativement à sa population très dense de plus de 12,5 millions d'habitants en 2024, le nombre de cavaliers licenciés n'est que de 6,8 pour 1 000 habitants en Île-de-France en 2024, la densité la plus faible parmi toutes les régions françaises et sous le niveau national de 9,6 cavaliers licenciés/1 000 habitants.

Un petit tiers (31 %) des cavaliers franciliens ont une licence à Paris et sur la proche couronne ; toutefois, cela ne représente que 3,9 personnes/1 000 habitants de cette zone. La densité de cavaliers licenciés est plus élevée dans les départements de la grande couronne, en particulier dans les Yvelines (14,2 licenciés/1 000 habitants) qui regroupe un quart des licenciés et en Seine-et-Marne (11,4 licenciés/1 000 habitants) où se trouve un cinquième des licenciés.

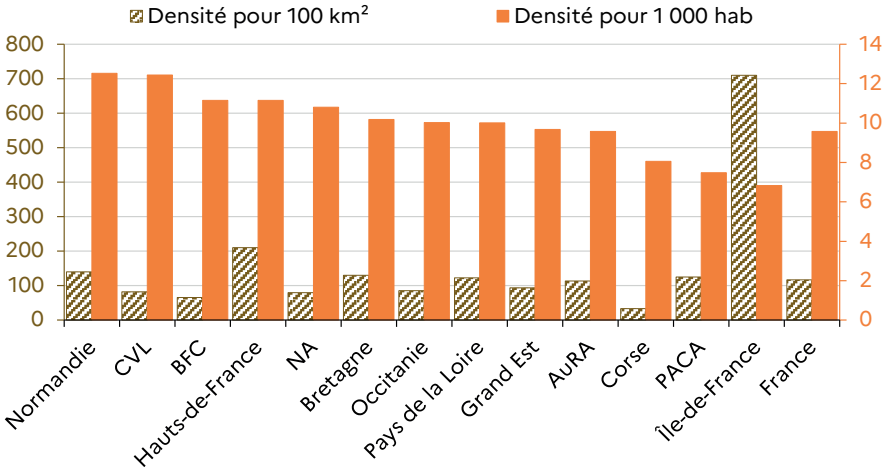
L'évolution du nombre de cavaliers licenciés depuis 2000 n'a pas été linéaire en Île-de-France *(graphique 12)*. L'activité s'est développée à partir de 2000 pour

Graphique 10
Nombre de cavaliers licenciés par région en 2000 et 2024



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE-OESC d'après FFE

Graphique 11
Nombre de cavaliers licenciés/100 km² et nombre de cavaliers licenciés/1 000 habitants par région en 2024



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE-OESC d'après FFE, Insee

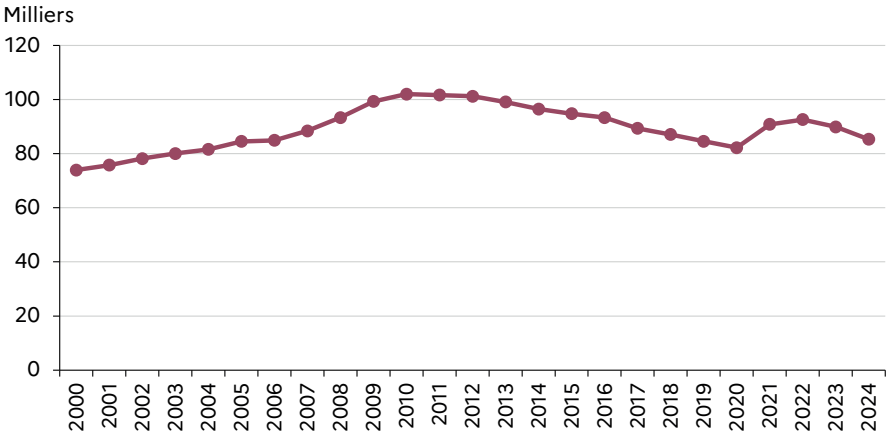
dépasser 100 000 licenciés entre 2010 et 2012, avant de décroître au cours des dix années suivantes. Le point bas atteint en 2020 n'est donc pas lié qu'à la Covid-19 et l'impossibilité de pratiquer l'équitation pendant plusieurs mois cette année-là. Il est également la conséquence d'une tendance longue pouvant être expliquée par l'inflation et le coût de ce sport ou encore par le développement des considérations en matière de bien-être équin, qui se posent en particulier dans des zones urbaines (absence de paddocks ou de prés par exemple). Toutefois, l'activité est repartie en 2021 avec la fin des confinements de la Covid-19, comme si cet épisode avait relancé l'envie des Franciliens de « sortir » et se reconnecter avec la nature (l'équitation étant un sport d'extérieur). Mais cette reprise n'est que très ponctuelle et, dès 2023, le nombre de cavaliers licenciés décline de nouveau.

Les cavaliers licenciés franciliens, une population féminine et jeune

Déjà largement féminine en 2001, avec 75 % de cavalières, la population des cavaliers licenciés en Île-de-France s'est encore concentrée autour des femmes au cours des 24 années suivantes : en 2025, 84 % des licenciés sont des femmes. Cette tendance est similaire au plan national, la part des femmes passant de 74 % à 85 % sur la même période. Deux facteurs permettent d'expliquer cette évolution : non seulement le nombre de cavalières a progressé de 26 % en 25 ans en Île-de-France mais en plus le nombre de cavaliers s'est contracté de 28 %.

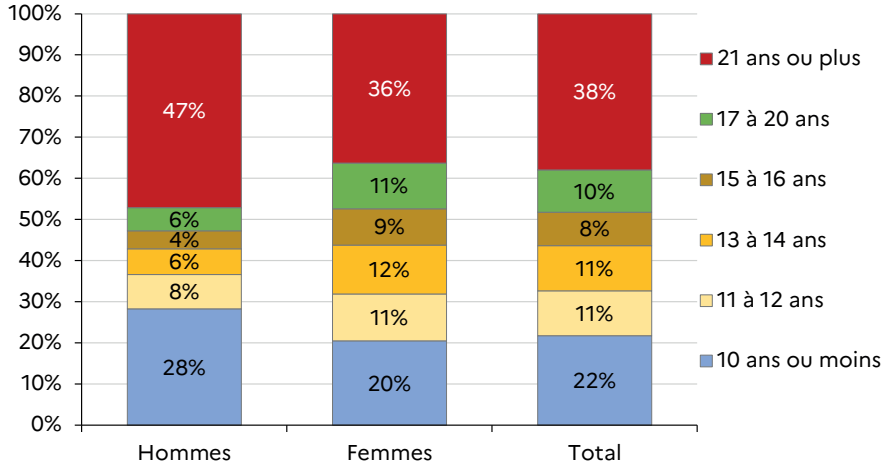
La base des cavaliers licenciés franciliens est constituée d'abord de tout jeunes enfants : 22 % ont 10 ans ou moins en 2024 *(graphique 13)*. Les jeunes adolescents, de 11 à 16 ans, représentent 30 % des licenciés. Plus de la moitié des cavaliers licenciés sont donc mineurs tandis que 38 % ont 21 ans ou plus. La classe intermédiaire des 17-20 ans ne comporte que 10 % des licenciés. L'équitation est donc une activité pratiquée d'abord par les enfants et

Graphique 12
Évolution du nombre de cavaliers licenciés en Île-de-France



Source : IFCE-OESC d'après FFE

Graphique 13
Répartition des cavaliers selon leur catégorie d'âge et par sexe en Île-de-France en 2024



Source : IFCE-OESC d'après FFE

adolescents qui tendent à arrêter, provisoirement ou définitivement, lorsqu'ils atteignent un niveau d'études supérieures : par manque de temps, parce que le lieu d'étude est parfois loin du domicile et du centre équestre d'origine, en raison du développement de nouveaux intérêts (sportifs ou autres), etc.

Si les tendances sont identiques chez les femmes et chez les hommes, des écarts sont néanmoins observables. Les 13 477 hommes licenciés se distinguent par une proportion d'enfants (10 ans ou moins) plus élevée, qui atteint 28 %, comme par une proportion d'adultes (21 ans ou plus) plus importante et qui monte à 47 %. Une explication peut être que les garçons se détournent de l'équitation à l'adolescence mais y reviennent plus, pour les plus passionnés et pour ceux qui font de la compétition ; une autre raison pourrait être que les hommes sont plus nombreux, en proportion toujours, à commencer l'équitation à un âge plus avancé.

Un peu plus d'un cavalier sur cinq a une licence compétition en Île-de-France

En 2024, environ 18 770 cavaliers licenciés disposent aussi d'une licence compétition, c'est-à-dire d'une extension de la licence fédérale permettant de concourir dans les diverses épreuves d'équitation organisées sur le territoire français ou à l'étranger. Cela concerne donc 22 % des cavaliers licenciés, une proportion en progression de 9 points par rapport à 2001 (13 %, pour 10 090 cavaliers ayant une licence

compétition). Cette population de cavaliers « compétition » s'est donc développée plus rapidement que la population totale de licenciée, de 86 % en 24 ans contre + 15 %.

Trois types de licences compétition *(définitions)* sont proposés par la FFE : la licence compétition club, donnant accès aux compétitions ne nécessitant pas d'être titulaire du galop 7, la licence compétition amateur et la licence compétition pro, ces deux dernières étant réservées aux cavaliers titulaires du galop 7. Les deux premières licences sont destinées aux cavaliers dont l'équitation est un loisir tandis que la troisième est plutôt réservée aux cavaliers dont l'équitation est le métier. L'accroissement du nombre de cavaliers franciliens ayant une licence compétition est tiré par les cavaliers « club » dont les effectifs ont augmenté de 161 % entre 2001 et 2024 (de 5 424 licenciés à 14 133) *(graphique 14)*. Ainsi, cette population représentait 54 % des licenciés compétition en 2001 mais 75 % en 2024. Ce développement s'est fait aux dépens des licenciés « amateur », dont la proportion a diminué de moitié entre 2011 et 2024, passant de 41 % à 22 %, en raison d'une quasi stabilité de leurs effectifs (+ 2 % en 24 ans). Les cavaliers « pro » sont bien moins nombreux et leurs effectifs sont en repli de 21 % sur la période (de 575 à 453 cavaliers). Ils comptent pour 2,4 % des cavaliers ayant une licence compétition en 2024, contre 5,7 % en 2001.

En 2020 et en 2021, le nombre de cavaliers ayant une licence compétition décroît significativement, en lien avec la Covid-19 : le premier confinement prive les cavaliers de leur sport pendant plusieurs mois et l'interdiction des rassemblements, notamment sportifs, ne permet pas d'organiser des compétitions pendant plusieurs mois lors de ces deux années. Malgré un retour à une situation normale en 2022, le nombre de licenciés compétition n'a pas retrouvé depuis son niveau de 2019.

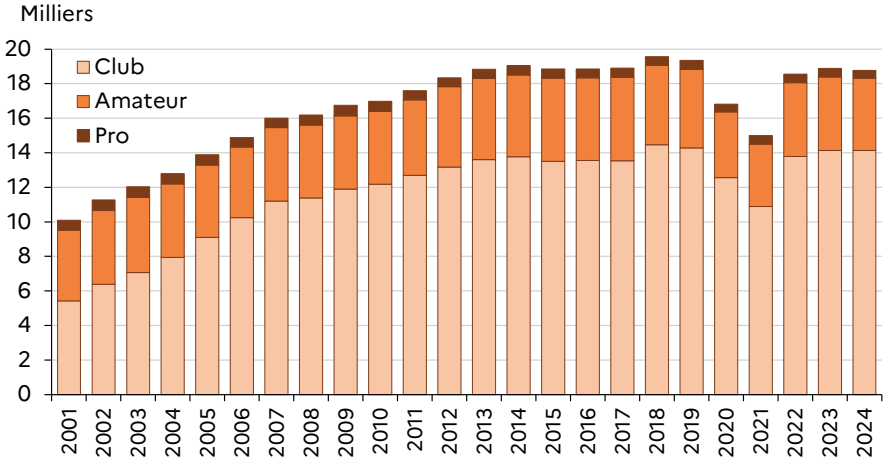
L'Île-de-France regroupe 12 % des cavaliers français (hors Drom) ayant une licence compétition ; la région se positionne à la 2e place, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) et juste devant la Nouvelle Aquitaine (12 %). Dans le détail, l'Île-de-France est la région rassemblant la plus grande proportion de cavaliers « amateur » (13 %) et de cavaliers « pro » (15 %), mais la 3e pour les cavaliers « club » (12 %).

Les cavaliers ayant une licence compétition sont plus âgés

Les cavaliers ayant une licence compétition en Île-de-France sont majoritairement des femmes, pour 70 % en 2001 et 86 % en 2024 : la « féminisation » de cette population a donc été plus rapide que pour l'ensemble des cavaliers franciliens licenciés. Les femmes sont également majoritaires dans toutes les catégories d'âge, dans des proportions qui ont progressé partout entre 2001 et 2024 *(graphique 15)*. La proportion de femmes est la plus faible dans la catégorie des 21 ans ou plus mais elle reste supérieure à 80 %.

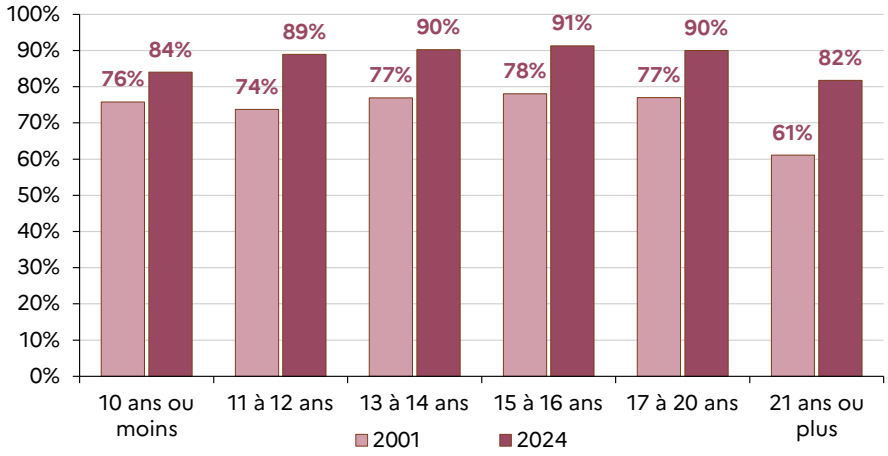
Sur l'ensemble des cavaliers franciliens ayant une licence compétition, la répartition des effectifs par classe d'âge montre des particularités : c'est une population plus âgée que l'ensemble des cavaliers licenciés, 47 % ayant 21 ans ou plus. La pratique de la compétition est chronophage : au-delà des journées dédiées spécifiquement à la compétition, souvent le week-end, il faut ajouter l'entrainement indispensable, sinon quotidien au moins plusieurs fois dans la semaine, ce qui peut être difficilement compatible avec des

Graphique 14
Évolution du nombre de cavaliers ayant une licence compétition en Île-de-France par type de licence



Source : IFCE-OESC d'après FFE

Graphique 15
Part des femmes parmi les cavaliers ayant une licence compétition pour chaque catégorie d'âge en 2001 et 2024



Source : IFCE-OESC d'après FFE

études. Cette activité nécessite aussi un investissement financier conséquent, que tous les parents ne peuvent pas prendre en charge mais que chacun peut s'offrir une fois son autonomie financière atteinte. Enfin, les sorties en compétition imposent d'avoir un certain niveau, qui ne s'acquière qu'après quelques années au moins de pratique. Ces facteurs expliquent probablement pourquoi le poids dans les cavaliers « compétition » décroit avec la classe d'âge, de 17 % pour les 17-21 ans à 7 % pour les 10 ans ou moins. Ces tendances sont encore plus marquées chez les seuls hommes ayant une licence compétition, 60 % d'entre eux ayant 21 ans ou plus.

L'Île-de-France est la 1ère région organisatrice d'épreuves de compétition, majoritairement de saut d'obstacles

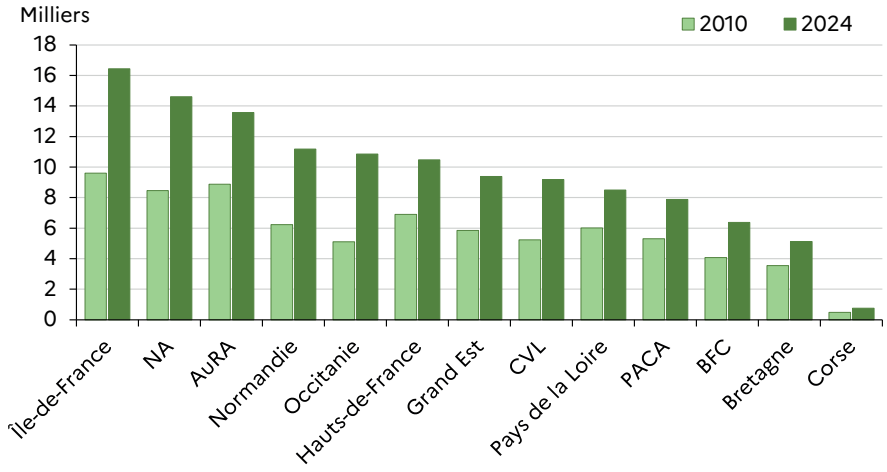
Une compétition d'équitation est un événement sportif organisé sur un ou plusieurs jours et proposant plusieurs épreuves, en général de différents niveaux. En Île-de-France, plus de 16 440 épreuves sont organisées en 2024, soit un peu plus de 13 % des épreuves nationales proposées cette année-là : la région est la première organisatrice d'épreuves d'équitation, devant la Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes *(graphique 16)*. En 2010, l'Île-de-France se positionnait déjà en tête du classement, avec une proportion d'épreuves organisées légèrement inférieure à 13 %. En 14 ans, le nombre d'épreuves proposées en Île-de-France a fortement progressé (+ 71 %) et plus rapidement qu'au niveau national (+ 64 %).

L'évolution du nombre d'épreuves organisées en Île-de-France est globalement croissante de 2010 à 2024, exception faite des années 2020 et 2021 impactées par la Covid-19, ses confinements et ses interdictions de rassemblements sportifs. Ainsi, comme le nombre de licenciés compétition, le nombre d'épreuves organisées en Île-de-France chute, à 9 500 environ en 2020 puis à 7 400 en 2021, alors qu'un peu plus de 16 000 épreuves étaient proposées en 2019. L'activité est repartie en 2022, sous le niveau de 2019 (14 680 épreuves environ) tout d'abord, avant de le dépasser en 2024 (16 440 épreuves).

La répartition des épreuves par discipline est très hétérogène *(graphique 17)*. Les épreuves de concours de saut d'obstacles (CSO) comptent pour deux tiers des épreuves franciliennes en 2024, une proportion stable depuis 2010. L'offre est moins abondante pour les deux autres disciplines olympiques : 13 % des épreuves sont du dressage et 7 % du concours complet d'équitation (CCE). Cette répartition est assez similaire à celle observée au niveau national (66 % de CSO, 13 % de dressage et 4 % de CCE).

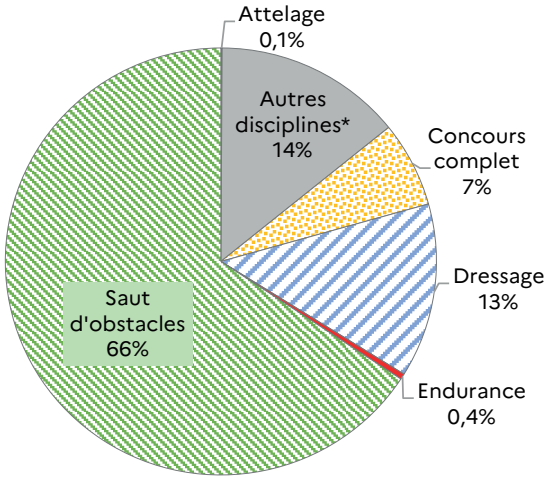
Le nombre d'épreuves pouvant être proposé lors d'une compétition dépend de la durée de la compétition (un ou plusieurs jours), de la limitation ou non du nombre d'engagés (décision prise par l'organisateur pour que son concours se déroule dans de bonnes conditions), du nombre d'aires d'évolution disponibles (s'il y a deux pistes par exemple, cela permet de doubler le nombre d'épreuves) et du déroulé même de l'épreuve : en CSO ou en dressage, l'épreuve est constituée d'un seul test alors qu'il y en a trois en CCE (dressage, saut, cross) : l'épreuve dans sa globalité

Graphique 16
Nombre total d'épreuves fédérales de compétition organisées par région en 2010 et 2024



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE-OESC d'après FFE

Graphique 17
Répartition des épreuves organisées en Île-de-France en 2024 par discipline



* Autres disciplines : hunter, derby eventing, voltige, western, reining, horse-ball, pony-games, trec, equifeel, equifun, tir à l'arc à cheval, travail à pied…
Source : IFCE-OESC d'après FFE

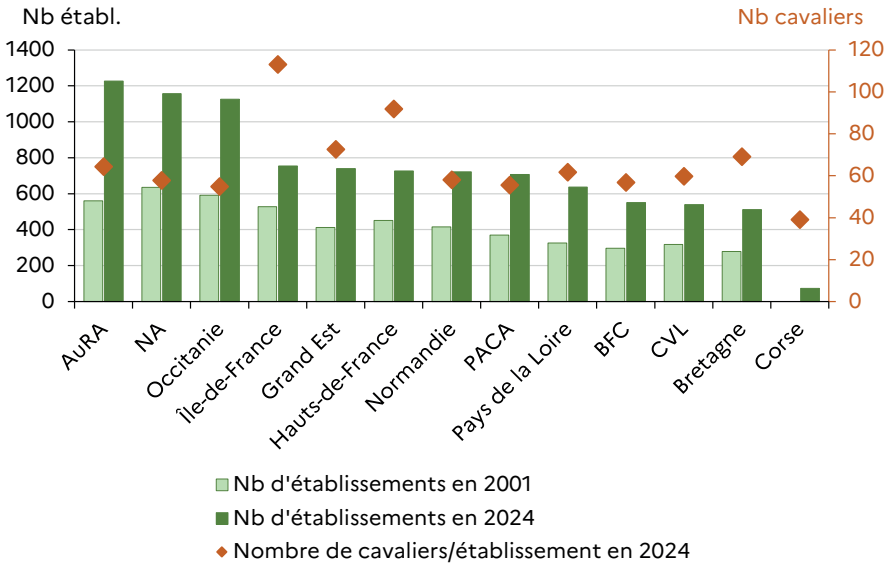
est donc plus longue. En outre, toutes les disciplines n'ont pas le même attrait pour les cavaliers : ils sont beaucoup plus nombreux à faire du CSO par exemple, ce qui explique l'offre plus abondante.

Les autres disciplines regroupent 14 % des épreuves organisées en Île-de-France. Elles sont très diversifiées, de l'equifun ou le pony-games pour les seuls poneys, au hunter, la voltige, le horse-ball, l'attelage, l'endurance ou l'équitation western entre autres.

Les établissements équestres franciliens accueillent plus de 100 cavaliers en moyenne

L'Île-de-France est la 4e région en nombre d'établissements équestres (adhérents à la FFE) en 2024, loin derrière le trio de tête *(graphique 18)* : alors que les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie regroupent chacune plus de 1 000 établissements, l'Île-de-France en compte 754, soit 8 % des établissements nationaux (hors Drom). Le développement des structures a été moins rapide dans cette région et elle a perdu du poids par rapport aux leaders (- 2 points de pourcentage par rapport à 2001).

Graphique 18
Nombre d'établissements équestres par région en 2001 et 2024 et nombre moyen de cavaliers par établissement en 2024



AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes, BFC : Bourgogne-Franche-Comté, CVL : Centre-Val de Loire, NA : Nouvelle Aquitaine, PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFCE-OESC d'après FFE

Toutefois, les établissements franciliens se distinguent par leur taille et leur plus grand nombre de licenciés : en moyenne en 2024, il y a un établissement pour 113 cavaliers licenciés, quand la moyenne nationale est de 67 cavaliers par établissement.

Les plus gros établissements équestres franciliens sont à Paris et dans sa proche couronne : ces 12 % d'établissements accueillent en moyenne 302 cavaliers en 2024. Les tailles sont plus modestes en grande couronne. C'est le cas tout d'abord en Seine-et-Marne, qui concentre 35 % des établissements équestres franciliens, pour une moyenne de seulement 64 licenciés. Les établissements yvelinois (26 % des établissements franciliens), valdoisiens (10 %) et essonniens (17 %) ont une centaine de cavaliers adhérents en 2024 (108, 106 et 97 respectivement).

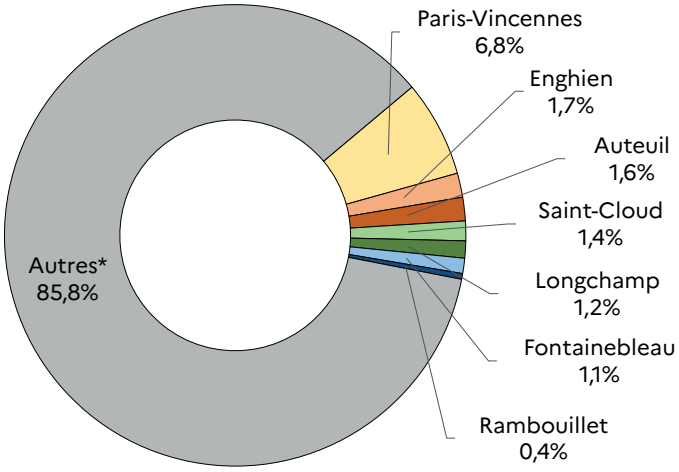
4 L'ACTIVITÉ DE COURSES HIPPIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France regroupe trois des dix plus grands hippodromes français

Parmi les 231 hippodromes français en activité en 2024, 7 sont localisés en Île-de-France (3 %) et répartis dans la plupart des départements : Paris et la proche couronne avec les hippodromes de Vincennes, Auteuil, Saint-Cloud, Longchamp, la Seine-et-Marne avec l'hippodrome de Fontainebleau, les Yvelines avec l'hippodrome de Rambouillet et le Val-d'Oise avec l'hippodrome d'Enghien.

Ces hippodromes concentrent un peu plus de 14 % des 2 245 journées de courses, ou réunions, qui se déroulent en France en 2024, soit 318 réunions. Ainsi, la région Île-de-France réunit parmi les plus grands hippodromes de France (en nombre de réunions annuelles). L'hippodrome de Paris-Vincennes est le plus grand en France, avec près de 7 % des réunions annuelles *(graphique 19)*. Deux autres hippodromes figurent dans le top 10 : Enghien (9e) et Auteuil (10e) ; trois autres intègrent le top 25 : Saint-Cloud (12e), Longchamp (21e) et Fontainebleau (24e). L'hippodrome de Rambouillet, plus petit, ne pointe qu'à la 67e place.

Graphique 19
Répartition des réunions de courses hippiques en 2024, par hippodrome



* Autres : tous les hippodromes hors Île-de-France.
Source : IFCE-OESC d'après ministère en charge de l'agriculture-SDDRC

Sept hippodromes sont en activité en Île-de-France

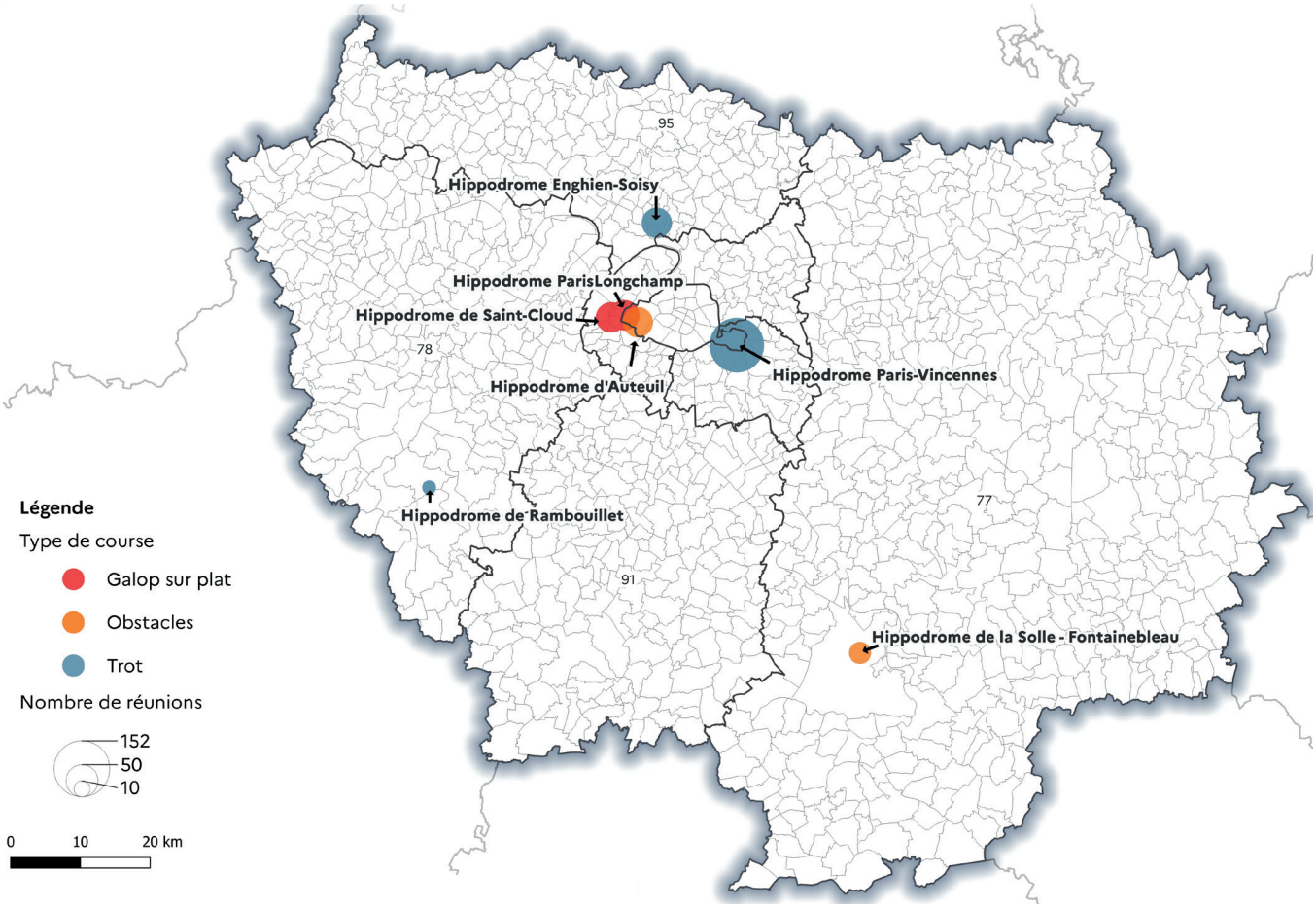
Créé en 1863 par l'Impératrice Eugénie, l'**hippodrome de Paris-Vincennes**, situé à Paris dans le bois de Vincennes *(carte 1)*, est non seulement le plus grand hippodrome de France mais est également un hippodrome de référence dans le monde pour les courses de trot. Considéré comme le « temple du trot », il organise en moyenne chaque année 150 réunions (48 % des réunions franciliennes) pour plus de 1 250 courses. Sur sa piste cendrée est disputé chaque année le dernier dimanche de janvier le mythique prix d'Amérique – Amérique Races, épreuve reine de la discipline du trot attelé et temps fort du meeting d'hiver ; ce championnat du monde de cette discipline est doté d'un million d'euros.

L'**hippodrome d'Enghien**, dans le Val-d'Oise, est considéré comme le deuxième hippodrome de trotteurs en France, juste derrière l'hippodrome de Paris-Vincennes. Il est inauguré en 1879. En 2024, 38 réunions y sont organisées (12 % des réunions franciliennes) ; c'est 20 de moins qu'en 1995. Le Prix de l'Atlantique est la plus belle course de son calendrier ; elle se court sur sa piste rapide en sable rose.

Créé en 1873, l'**hippodrome d'Auteuil** à Paris se situe à l'orée du bois de Boulogne et s'étend sur 33 hectares. C'est le haut-lieu des courses à obstacles en France (haies et steeple), qui se déroulent sur des pistes exclusivement composées de gazon naturel, au début du printemps, puis à l'automne jusqu'aux premiers jours de décembre. Ses parcours variés dessinés au fil du temps sont pratiquement sans pareille en Europe. Cet hippodrome accueille 37 réunions en 2024 (10 % des réunions franciliennes) dont celles se déroulant lors du week-end international de l'obstacle en novembre et dont le Grand Steeple-Chase de Paris, en juin. D'une distance de 6 000 mètres, cette course est l'une des plus emblématiques du calendrier des courses hippiques.

Situé sur un plateau au sommet de la colline de Saint-Cloud, l'**hippodrome de Saint-Cloud**, ou du Val d'or, propose des courses de galop (plat) sur gazon quasiment sur toute la saison, pour un total de 31 réunions en 2024 (10 % des réunions franciliennes). Son terrain est caractérisé par un tracé régulier, relativement plat et avec une longue et large ligne droite de 500 m, et exclusivement corde à gauche, une exception parmi les hippodromes parisiens, sans doute aussi parce qu'il s'agit du plus récent : sa construction date de 1901. La course la plus connue est le Grand Prix de Saint-Cloud, course de plat se déroulant fin juin-début juillet et réservée aux chevaux de 4 ans et plus.

Carte 1
Localisation des hippodromes franciliens, type de courses et nombre de réunions organisées



Source : IFCE-OESC d'après ministère en charge de l'agriculture-SDDRC, ADMIN Express® COG IGN 2026

L'**hippodrome de ParisLongchamp** est parmi les plus célèbres et les plus réputés au monde. Inclus dans le projet d'embellissement du bois de Boulogne de Napoléon III, il est créé et inauguré en 1857 et s'étend sur 57 ha. Plusieurs fois transformé, l'hippodrome de Longchamp a rouvert en avril 2018 après deux ans de travaux. Surnommé le « monument du galop », cet hippodrome accueille 27 réunions en 2024 (8 % des réunions franciliennes). Sa renommée découle en partie de celle du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, qui s'y déroule chaque mois d'octobre. Cette course, couru sur 2 400 mètres, offre une récompense financière considérable (2 850 000 € rien que pour le premier !), ce qui en fait l'un des circuits les plus lucratifs et convoités de la saison.

L'**hippodrome de la Solle** à Fontainebleau est inauguré en 1862 par Napoléon III et l'impératrice Eugénie. Sur un terrain en herbe, ses parcours d'obstacles sont réputés pour la préparation des sauteurs à Auteuil et ses parcours de plat sont appréciés pour faire débuter les jeunes chevaux. En 2024, 24 réunions y sont organisées (8 % des réunions franciliennes), soit 11 de plus qu'en 1995.

L'**hippodrome de la Villeneuve** à Rambouillet est le plus petit hippodrome d'Île-de-France. En 2024, 9 réunions s'y sont déroulées. Les premières courses datent de 1890, lors d'une unique réunion de courses d'obstacles. L'année suivante des courses de plat sont organisées. Jusqu'en 1913, le calendrier des courses ne comporte que trois réunions. Après la 2nde guerre mondiale, des courses de trot sont également mises au programme, avant qu'en 1991 la totalité de l'activité de cet hippodrome ne soit consacrée à ce type de courses.

Parmi les anciens hippodromes, celui de Maisons-Laffitte est le dernier à avoir fermé, après sa saison 2019 quand 22 réunions avaient été organisées. La dernière année d'activité de l'hippodrome d'Evry date de 1996, avec 39 réunions cette année-là.

La région propose deux grands centres d'entrainement des chevaux de courses

Cette activité de courses hippiques en Île-de-France s'accompagne d'une activité d'entrainement des chevaux de course. En 2024, la région regroupe 5 % des galopeurs à l'entrainement (430 chevaux) et près de 6 % des trotteurs à l'entrainement (910 chevaux) de France (hors Drom). Les galopeurs bénéficient notamment d'un centre d'entrainement à Maisons-Laffitte, dans les Yvelines, et les trotteurs se rassemblent au centre d'entrainement de Grosbois, dans le Val-de-Marne.

Encadré 2 - La production de viande chevaline et la consommation en France

En France, la filière viande chevaline est articulée autour de deux filières :

- une filière de viande rouge, dont la viande est issue de chevaux de réforme, essentiellement importés de Roumanie, d'Amérique du Sud (Uruguay, Argentine) et de Belgique, ces quatre zones fournissant environ 80 % des importations de viande chevaline en 2022 ;
- une filière de viande rosée, provenant de viande de jeune cheval (moins de deux ans), entre autres français. En effet, la filière bouchère est aujourd'hui le débouché d'environ 80 % des chevaux de trait nés en France, une minorité des poulains pouvant être valorisée dans une utilisation loisir ou travail (débardage, attelage etc.).

L'Île-de-France n'est pas une région d'élevage de chevaux de trait et ne fournit donc pas cette filière viande chevaline. Les principales régions d'élevage sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie. Cette filière viande est en fort déclin en France : les abattages de chevaux (pour la consommation de viandes) ont chuté de 90 % entre 2000 et 2024, soit d'environ 35 700 équins pour s'établir sous les 4 000 animaux abattus en 2024 (source : Agreste).

La consommation calculée par bilan (égale aux abattages + importations de viande – exportations de viande), qui regroupe les achats des ménages et la consommation hors domicile, a diminué de 28 200 tonnes équivalent carcasse (tec) en 25 ans pour tomber à 4 700 tec en 2024 (source : Agreste). La tendance est similaire concernant les achats des ménages (source Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer), que ce soit en valeur (- 45 % entre 2019 et 2024) ou en volume (- 50 %). La viande de cheval est une des viandes les plus onéreuses (19,6 €/kg en 2024) et une des viandes les moins consommées : seuls 4,5 % des ménages en achètent en 2024. Cette viande, plutôt consommée dans le nord et l'ouest de la France et plutôt par des ménages de plus de 65 ans, pâtit probablement des évolutions sociétales en matière de bien-être animal et de la vision d'animal domestique (voire de compagnie) du cheval.

Source : https://www.la-viande.fr/animal-elevage/cheval/organisation-elevage-equin-france

5 LA FORMATION ET L'EMPLOI ÉQUIN EN ÎLE-DE-FRANCE

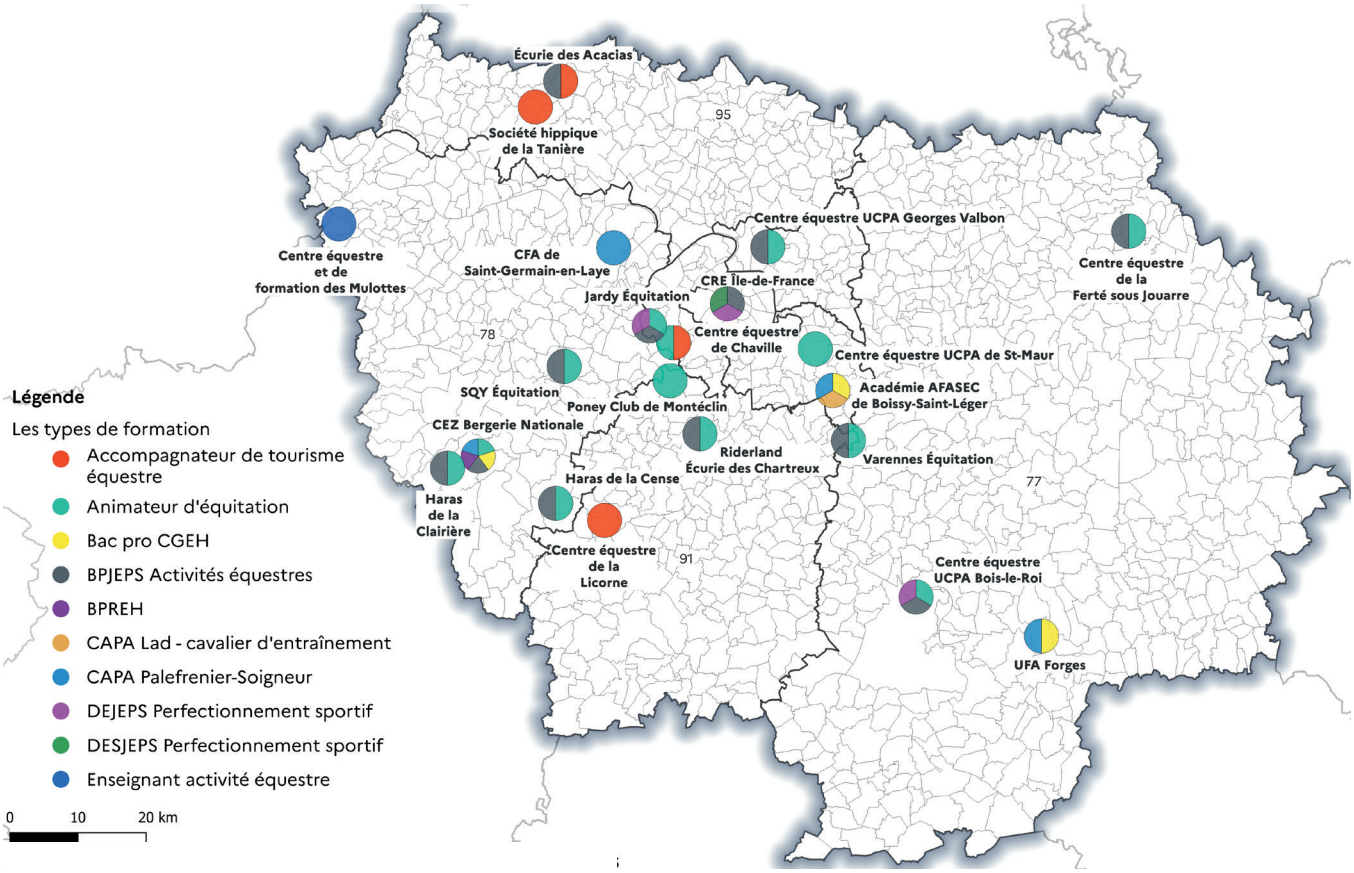
Vingt-et-un établissements de formation en Île-de-France proposent dix formations

Les formations suivies dans l'observatoire de l'IFCE et présentées dans cette partie sont celles inscrites aux deux répertoires administrés par France Compétences : le RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et le RS (répertoire spécifique) et sous tutelle des ministères de l'agriculture, des sports et de l'éducation nationale, mais aussi de la FFE et de la CPNE-EE (commission paritaire nationale de l'emploi - entreprises équestres).

Plusieurs types de formations sont proposés en Île-de-France, de l'enseignement aux métiers de cavaliers, en passant par la gestion d'entreprise. Au total, dix formations sont au programme des établissements franciliens *(tableau 1)*, du niveau CAP/BEP au niveau bac + 3/4. La formation de CAPA maréchal-ferrant n'est plus proposée dans la région depuis 2018. Les certificats de spécialisation « éduction et travail des jeunes chevaux » et « utilisateur et conduite d'attelage de chevaux », tout comme le certificat de qualification professionnelle organisateur de randonnées équestres ne sont pas non plus au programme des établissements de formation franciliens.

L'Île-de-France compte 21 établissements de formation, toutes formations confondues. Deux d'entre eux sont des établissements publics : le CEZ Bergerie Nationale de Rambouillet et le CFA de Saint-Germain-en-Laye. Les établissements sont localisés dans toute la région *(carte 2)*. Les Yvelines en accueillent six ; il y en a quatre en Essonne et trois en Seine-et-Marne. Quinze de ces établissements proposent au moins deux formations. Certaines formations sont très répandues, car très demandées : celles d'animateur d'équitation et de BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, éducation populaire et sports) sont proposées respectivement par 13 et 12 établissements. D'autres sont offertes par un nombre restreint d'établissements ; ce sont souvent des formations d'un niveau supérieur : DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; 3 établissements) et DESJEPS (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; 1 établissement).

Carte 2
Les centres de formation en Île-de-France et les formations proposées dans la filière équine



Source : IFCE - OMEFFE, ADMIN Express® COG IGN 2026

Tableau 1
Caractéristiques des formations proposées en Île-de-France

Formation	Niveau	Durée	Tutelle	Voie de formation	Établissement en Île-de-France
Accompagnateur de tourisme équestre (ATE)	Bac	660 h dont 455 en centre de formation et 205 en stage	FFE	FPC FCAp	4 établissements : Centre équestre de Chaville (92), Centre équestre de la Licorne (91), Écurie des Acacias (95), La Tanière (95)
Animateur d'équitation (AE), dominante poney, cheval ou équitation d'extérieure	CAP, BEP	6 à 24 mois suivant le niveau d'entrée en formation	FFE	FPC FCAp	13 établissements : Centre équestre de Chaville (92), Centre équestre de la Ferté-sous-Jouarre (77), Centre équestre UCPA de St-Maur (94), Centre équestre UCPA Bois-le-Roi (77), Centre équestre UCPA Georges Valbon la Courneuve (93), CEZ Bergerie Nationale (78), Haras de la Cense (78), Haras de la Clairière (78), Jardy Équitation (92), Poney Club de Montéclin (91), Riderland - Écurie des Chartreux (91), SQY Équitation (78), Varennes Équitation (91)
Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH)	Bac	3 ans	ministère de l'agriculture	FSI FCAp FSAI	3 établissements : Académie AFASEC de Boissy-Saint-Léger (94), CEZ Bergerie Nationale (78), UFA Forges (77)
Brevet professionnel de la jeunesse, éducation populaire et sports (BPJEPS) Activités équestres	Bac	1 652 h	ministère des sports	FPC FCAp	12 établissements : Centre équestre de la Ferté-sous-Jouarre (77), Centre équestre UCPA Bois-le-Roi (77), Centre équestre UCPA Georges Valbon la Courneuve (93), CEZ Bergerie Nationale (78), CRE Île de France, Écurie des Acacias (95), Haras de la Cense (78), Haras de la Clairière (78), Jardy Équitation (92), Riderland - Écurie des Chartreux (91), SQY Équitation (78), Varennes Équitation (91)
Brevet professionnel responsable d'entreprise hippique (BPREH)	Bac	950 h en centre, 350 h en entreprise	ministère de l'agriculture	FPC FCAp	1 établissement : CEZ Bergerie Nationale (78)
Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) Lad-cavalier d'entraînement	CAP, BEP	formations initiales et en apprentissage : 2 ans, formations continues (adultes) : 1 an	ministère de l'agriculture	FSI FPC FCAp	1 établissement : Académie AFASEC de Boissy-Saint-Léger (94)
Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) Palefrenier-soigneur	CAP, BEP	formations initiales et en apprentissage : 2 ans, formations continues (adultes) : 1 an	ministère de l'agriculture	FSI FPC FCAp FSAI	4 établissements : CEZ Bergerie Nationale (78), CFA de Saint-Germain-en-Laye (78), Académie AFASEC de Boissy-Saint-Léger (94), UFA Forges (77)
Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) Perfectionnement sportif	Bac + 2	1 300 h en formation continue, 1 ou 2 ans en apprentissage	ministère des sports	FPC FCAp	3 établissements : centre équestre UCPA Bois-le-Roi (77), CRE Île-de-France, Jardy Équitation (92)
Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) Perfectionnement sportif	Bac + 3/4	7 ou 12 mois	ministère des sports	FPC FCAp	1 établissement : CRE Île-de-France
Certificat de qualification professionnelle Enseignant activités équestres	Bac	1 500 h	CPNE-EE	FPC	1 établissement : centre équestre et de formation des Mulottes (78)

FSI : formation scolaire initiale, FPC : formation professionnelle continue, FCAp : formation en contrat d'apprentissage, FSAI : formation en stage par alternance
Source : Equi-ressources

Une formation en Île-de-France tournée vers l'enseignement équestre

En 2024, 553 apprenants obtiennent un diplôme dans une formation équine en Île-de-France. La majorité d'entre eux (59 %) ont un diplôme équivalent au niveau bac ; un tiers sont des diplômés de niveau CAP/BEP, donc sous le niveau du bac, et 8 % poursuivent avec un diplôme de niveau bac +2 à bac +4.

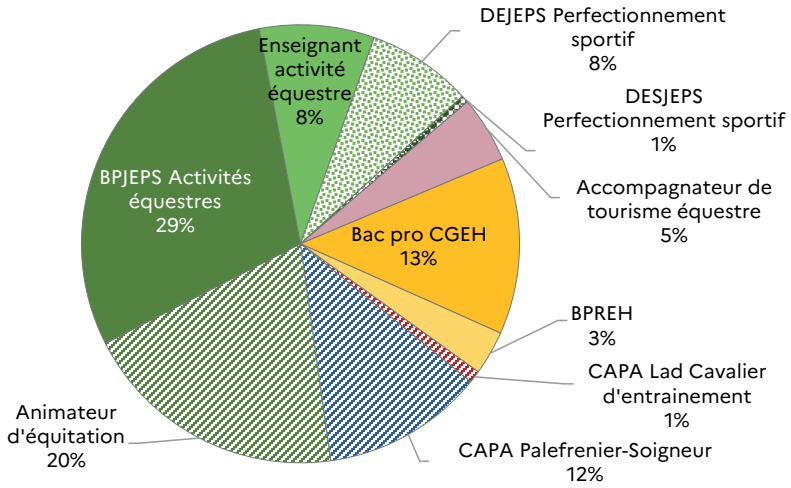
Les formations les plus populaires concernent l'enseignement équestre : 66 % des apprenants sont diplômés dans ce secteur, du niveau CAP au niveau bac +3/4 *(graphique 20)*. Le BPJEPS est obtenu par 29 % des diplômés en 2024 : cette formation, proposée par le ministère des sports, permet d'enseigner en tant que moniteur d'équitation dans des centres équestres par exemple. Les DEJEPS et DESJEPS (8 % des diplômés), également sous tutelle du ministère des sports, sont des formations de plus haut niveau. La FFE propose également une formation pour l'enseignement : le diplôme d'animateur d'équitation, qui concerne 20 % des apprenants, peut être un préalable au BPJEPS. Le certificat de qualification professionnelle, mention enseignant activités équestres, est une formation du CPNE-EE de niveau bac.

Les formations en gestion d'entreprises du ministère en charge de l'agriculture concernent 16 % des diplômés en 2024, répartis entre le brevet professionnel responsable d'entreprise hippique (3 %) et le bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique (13 %). Les apprenants peuvent également trouver en Île-de-France des formations de palefrenier-soigneur (12 % des diplômés) et d'accompagnateur de tourisme équestre (5 %). Les formations pour devenir cavaliers professionnels sont moins répandues : en Île-de-France, elles concernent exclusivement la filière course, avec le CAPA Lad-cavalier d'entrainement proposée par l'Académie AFASEC de Grosbois.

En 12 ans, le nombre de diplômés en Île-de-France a progressé de 43 %, soit de 167 personnes par rapport à 2012. Cette croissance est soutenue par l'offre de nouvelles formations dans la région au cours de la période : enseignant activité équestre, animateur d'équitation et accompagnateur de tourisme équestre en 2017, CAPA Lad-cavalier d'entrainement en 2023. De fait, le « profil » des diplômés a évolué en Île-de-France depuis 2012. Cette année-là, 71 % des personnes formées sortaient avec le BPJEPS, soit 42 points de pourcentage de plus qu'en 2024, et 15 % avec le CAPA palefrenier-soigneur (3 points de plus).

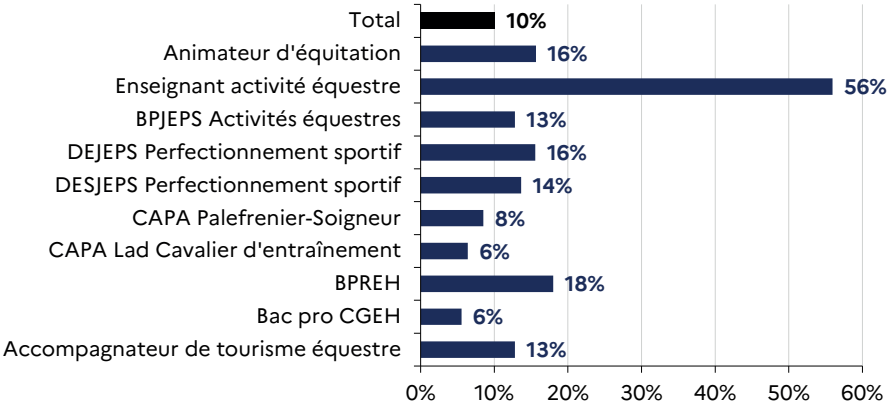
Environ 10 % des diplômés français sont formés en Île-de-France en 2024, une proportion qui varie fortement selon les formations *(graphique 21)* : de 6 % pour le bac pro CGEH et le CAPA Lad-cavalier d'entrainement à 56 % pour le diplôme d'enseignant activités équestres. Concernant les principales formations en Île-de-France, le poids de la région dans le national s'établit à 13 % pour le BPJEPS et 16 % pour le certificat d'animateur d'équitation.

Graphique 20
Répartition des diplômés franciliens par type de formation en 2024



Note de lecture : en hachuré, formations de niveau CAP/BEP ; en uni, formations de niveau bac ; autres, formations de niveau supérieur au bac. Les couleurs indiquent la thématique de la formation, par exemple en vert l'enseignement, en jaune la gestion d'entreprise.
Source : IFCE - OMEFFE

Graphique 21
Part des diplômés franciliens dans le total national en 2024, par type de formation



Source : IFCE - OMEFFE

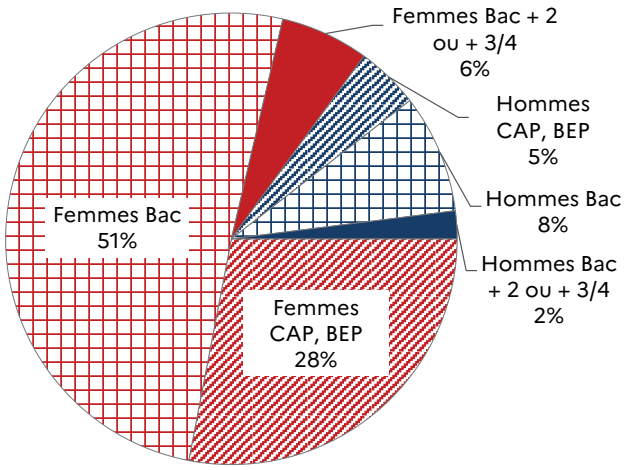
85 % des diplômés franciliens sont des femmes

Une large majorité des diplômés dans la filière équine sont des femmes, les hommes ne représentant que 15 % des diplômés dans la globalité *(graphique 22)*. Cette prépondérance des femmes s'observe dans toutes les formations, dans des proportions variables cependant : elles comptent pour plus de 90 % des diplômés en animateur d'équitation et BPJEPS, pour plus de 80 % en bac pro CGEH, BPREH et accompagnateur de tourisme équestre, pour plus de 70 % en CAPA palefrenier-soigneur et DEJEPS. C'est en formation de CAPA Lad-cavalier d'entrainement que la proportion est la plus faible, mais toujours majoritaire (60 %).

60 % des femmes et 57 % des hommes ont un diplôme de niveau bac en 2024. En revanche, les hommes sont en proportion plus nombreux à avoir un diplôme de niveau supérieur au bac, DEJEPS ou DESJEPS : 13 %, contre 7 % pour les femmes.

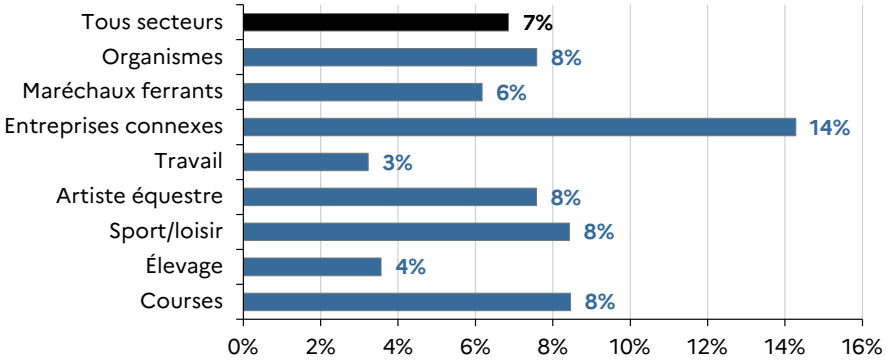
Le diplôme le plus répandu chez les femmes est le BPJEPS (31 %) devant celui d'animateur d'équitation (22 %) et le bac pro CGEH (13 %). La répartition est différente du côté des hommes, avec 19 % de diplômés de CAPA palefrenier-soigneur, 18 % de BPJEPS et 17 % du certificat d'enseignant activités équestres.

Graphique 22
Répartition des diplômés franciliens par niveau de formation et par sexe en 2024



Source : IFCE - OMEFFE

Graphique 23
Part de l'Île-de-France dans le total des entreprises nationales spécialisées dans la filière équine, par secteur en 2023



Source : IFCE-OESC, Panorama économique des entreprises

L'Île-de-France regroupe 7 % des entreprises nationales spécialisées dans la filière équine

Une entreprise spécialisée dans la filière équine est une entreprise dont l'activité économique est considérée comme principalement liée au cheval à partir d'une analyse multicritère, basée notamment sur le libellé de l'entreprise, son code APE, les volumes et les ratios sur les activités équines. Elle peut être rattachée à divers secteurs d'activité *(définitions)*, de l'élevage, au sport-loisir, en passant par les artistes équestres ou les courses. En 2023, l'Île-de-France compte 1 972 entreprises spécialisées et 789 entreprises non spécialisées. Le secteur du sport-loisir regroupe la majorité des entreprises spécialisées (53 %), en raison notamment du grand nombre de centres équestres et écuries de propriétaires présents dans la région, mais pas seulement puisqu'il recense aussi les associations de cavaliers, les enseignants indépendants, les marchands/courtiers, les cavaliers professionnels. Les entreprises d'élevage, toutes orientations de production confondues, représentent 19 % des entreprises spécialisées et le secteur des courses (entraineurs, propriétaires, jockeys...) en concentrent 12 %. Le secteur « connexes », qui regroupent les activités liées à l'alimentation, le transport, les fournisseurs d'équipement, les services divers, etc. n'est pas négligeable non plus (10 % des entreprises spécialisées).

L'Île-de-France regroupe environ 7 % des entreprises françaises spécialisées dans la filière équine *(graphique 23)*. Cette proportion varie de 3 % pour le secteur du « travail » (prestataires en débardage, travaux agricoles, services hippomobiles, gardes) à 14 % pour le secteur « connexes ». En ce qui concerne les principaux secteurs de la région, 8 % des entreprises spécialisées de sport-loisir, 8 % des entreprises spécialisées de courses et 4 % des entreprises spécialisées d'élevage sont en Île-de-France.

Les entreprises spécialisées dans la filière équine génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 milliards d'euros

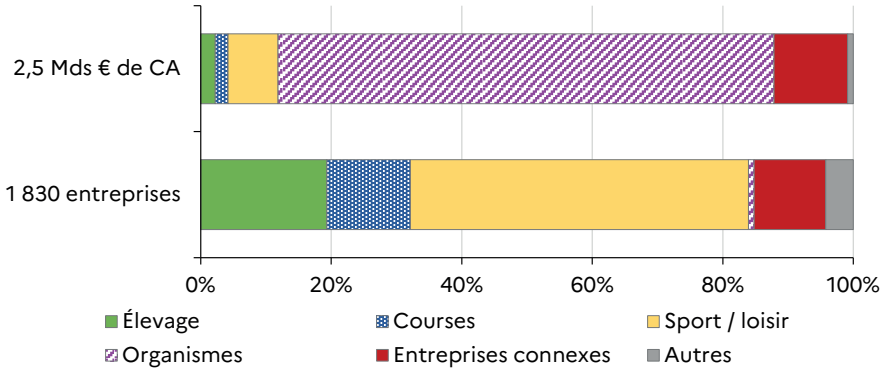
Parmi l'ensemble des entreprises spécialisées dans la filière équine en Île-de-France, le chiffre d'affaires est connu dans l'une des sources mobilisées (source IFCE-OESC) pour 86 % d'entre elles. Cet « échantillon » cumule un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en 2023, valeur donc minimale du chiffre d'affaires des entreprises spécialisées de la région. L'Île-de-France pèse ainsi pour 40 % du chiffre d'affaires national (calculé sur 91 % des entreprises françaises pour lesquelles le chiffre d'affaires est disponible).

Dans la région, le secteur des « organismes » (= tout organisme public ou privé, recherche et formation inclus) est le plus gros contributeur au chiffre d'affaires, avec 76 % du montant *(graphique 24)* pour seulement 59 % des organismes dont la donnée est disponible : il est donc possible que le chiffre d'affaires francilien soit en fait bien supérieur à la valeur de 2,5 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires moyen des organismes est de 119,3 millions d'euros et leur chiffre d'affaires médian de 1,9 million d'euros : leur poids dans le chiffre d'affaires régional est donc à relativiser, puisqu'il serait lié à quelques très gros organismes qui génèrent un important chiffre d'affaires.

L'Île-de-France regroupe 18 % des ETP salariés des entreprises spécialisées françaises

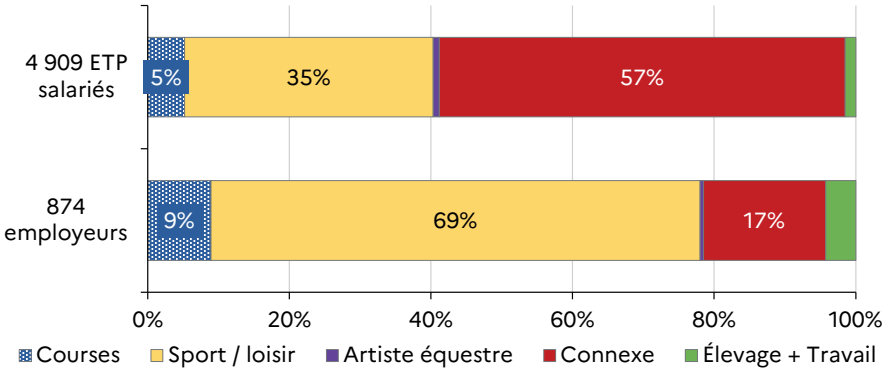
Les données présentées ci-dessous ne portent que sur environ 60 % des emplois estimés lors du décompte des emplois (fait par l'IFCE - Observatoires des métiers-emplois-formations de la filière équine) : ceux que l'on peut répartir géographiquement, car estimés par enquêtes, extrapolations et/ou à dires d'experts. Il s'agit essentiellement d'emplois en

Graphique 24
Répartition du nombre d'entreprises spécialisées et du chiffre d'affaires régional par secteur en 2023



CA : chiffre d'affaires, Mds : milliards.
Source : IFCE-OESC, Panorama économique des entreprises

Graphique 25
Répartition des employeurs et des ETP salariés par secteur en Île-de-France en 2023



Source : IFCE-OESC, Panorama économique des entreprises équines, selon dernières données disponibles sur les salariés (2023)

structures spécialisées. Une partie des emplois en entreprises non spécialisées est également considérée pour les salariés rattachés à une convention collective cheval ou pour les emplois en établissements secondaires spécialisés en équins (selon code APE 0143Z ou à dires d'experts).

Sur la base de cet « échantillon » de 874 entreprises, 7 966 salariés sont employés en Île-de-France en 2023, ce qui correspond à 4 909 équivalents temps plein (ETP) salariés. Ainsi, dans 9 % des entreprises nationales (proportion calculée sur la base de cet échantillon), l'Île-de-France embauche 17 % des salariés et 18 % des ETP.

Le secteur du sport-loisir fournit 35 % des ETP salariés de la région, une proportion toutefois faible au regard de celle des entreprises de ce secteur (69 %) *(graphique 25)*. Le plus gros pourvoyeur d'emplois est le secteur « connexes », avec 57 % des ETP salariés mais 17 % des entreprises employeurs. Les autres secteurs sont moins importants dans la région en matière d'emplois, comme les courses (5 % des ETP), les artistes équestres (moins de 1 % des ETP salariés) et le secteur élevage-travail qui cumule 2 % des ETP salariés.

Un cinquième des entreprises équines franciliennes est localisé sur Paris et sa proche couronne ; ces entreprises emploient plus de la moitié des ETP salariés (56 %). Ce sont possiblement des sièges d'entreprises dans des secteurs « connexes » mais le nombre élevé de centres équestres et la présence de grands hippodromes ont également un impact. Les entreprises situées en

grande couronne sont de plus « petite » taille en matière d'ETP salariés : en Seine-et-Marne par exemple, il y a 30 % des entreprises équines mais seulement 13 % des ETP.

Un tiers des offres d'emploi concerne le métier d'enseignant d'équitation

D'après les données d'équi-ressources (https://www.equiressources.fr), plateforme sur laquelle sont déposées, entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année, les offres d'emploi recherchant un salarié, 383 postes en Île-de-France sont proposées en 2024. Cela représente un peu plus de 15 % des offres publiées en France (hors Drom).

Dans 93 % des cas, ce sont des offres de travail à temps plein. Les deux tiers des offres sont pour des contrats à durée indéterminée (CDI) et un cinquième pour des contrats à durée déterminée (CDD). Les contrats d'apprentissage concernent 12 % des offres. Les 2 % restants sont des contrats bénéficiant de dispositifs spécifiques tels que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), les contrats d'engagement éducatif (CEE)... Les offres sont majoritairement pour des emplois dans le sport-le loisir : 32 % pour un enseignant d'équitation, 22 % pour un palefrenier-soigneur ou agent d'écurie, 8 % pour un cavalier-soigneur, 4 % pour un groom-responsable de voyage.

6 LES LABELS QUALITÉ DANS LA FILIÈRE ÉQUINE

La FFE propose 10 labels qualité pour valoriser ses adhérents

La fédération française d'équitation (FFE) a mis en place plusieurs types de labels[1], pour valoriser les activités et/ou les services proposés par les établissements hippiques.

Il existe tout d'abord cinq labels sur la qualité des activités proposées *(définitions)*. Le label « **école française d'équitation** », valorisant l'enseignement pour la compétition club, peut s'accompagner d'une mention « poney club » ou « cheval club » selon les publics accueillis. C'est le label qualité le plus répandu en Île-de-France, obtenu par un tiers des établissements de la région et plus de la moitié des établissements localisés sur la proche couronne *(tableau 2)*. Le label « **centre de tourisme équestre** » concerne 400 structures en France, dont 16 sont en Île-de-France. Trois des 44 établissements labellisés « **école française d'attelage** » en France sont en Île-de-France. Sur une autre discipline peu pratiquée en Île-de-France, le label « **école française d'équitation western** » est détenu par cinq structures équestres franciliennes, 47 en France. Enfin, le label « **écurie de compétition** », pour les établissements accueillant des cavaliers confirmés souhaitant sortir en compétition d'attelage, de concours complet (CCE), de dressage, d'endurance, de saut d'obstacles (CSO) et de voltige, est obtenu par moins de 3 % des établissements franciliens, et environ 200 structures en France.

Tableau 2
Part des structures équestres détenant chacun des labels qualité en Île-de-France

	Île-de-France	77	78	91	95	92	93	94	75
Nombre de structures totales	**730**	256	191	126	76	24	5	22	30
Proportion des structures de la région / du département labellisées (%)									
École française d'équitation	**32**	26	29	35	36	54	100	59	23
dont poney club de France	**30**	25	25	33	36	50	100	59	20
dont cheval club de France	**25**	20	20	28	29	46	100	55	23
Centre de tourisme équestre	**2,2**	3,1	1,6	0,8	3,9	4,2	0	0	0
École française d'attelage	**0,4**	0,4	0	0,8	1,3	0	0	0	0
École française d'équitation western	**0,7**	0,8	0,5	0,8	1,3	0	0	0	0
Écurie de compétition	**2,6**	2,0	3,1	1,6	5,3	8,3	0	0	0
dont entrainement du couple cheval / cavalier	**2,6**	2,0	3,1	1,6	5,3	8,3	0	0	0
dont valorisation du cheval de sport	**1,6**	1,2	2,1	1,6	2,6	4,2	0	0	0
Sport études	**0,4**	0,4	0	0	1,3	4,2	0	0	0
Sport études excellence	**0,3**	0,4	0,5	0	0	0	0	0	0
Équi Handi mental	**3,8**	1,2	1,0	4,8	6,6	21	60	14	3,3
Équi Handi moteur et sensoriel	**2,3**	1,2	0	3,2	3,9	13	20	9,1	3,3
Cheval Étape	**6,0**	10	3,1	6,3	5,3	0	0	0	0
Bien-être animal	**26**	26	23	25	24	42	80	41	20

Source : FFE, données au 18 juin 2026

[1] https://www.ffe.com/pratiquer/labels

Deux labels valorisent la formation proposée par des établissements : le « **sport études** », pour les élèves de la 6e à la terminale et dans toutes les disciplines, et le « **sport études excellence** », pour les élèves de la 4e à la terminale, en CSO, CCE et voltige. Ces labels nécessitent de détenir déjà le label « école française d'équitation » et « écurie de compétition » respectivement. Ils concernent moins de 1 % des structures franciliennes.

Les établissements proposant des « services » pour les personnes en situation de handicap peuvent être labellisés « **équi handi club** », avec deux mentions possibles : moteur et sensoriel ou mental. Environ 2 % et 4 % respectivement des structures franciliennes détiennent ces labels. Les établissements « **cheval étape** » offrent un service d'accueil et d'hébergement pour les chevaux et leurs cavaliers. Il y en a plus de 500 en France et 44 en Île-de-France.

Enfin, les bonnes pratiques en matière de bien-être animal sont mises en avant par la mention « **bien-être animal** », créée en 2019 et dont la grille d'évaluation a évolué en 2023. Elle s'adresse aux structures déjà impliquées dans une démarche qualité FFE. 26 % des établissements ont cette mention en Île-de-France. Cette mention est différente de la Charte national pour le bien-être équine (cf. ci-dessous).

Le label EquuRES est le label environnemental et bien-être animal de la filière équine

Le label EquuRES[2] est la seule démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal spécifiquement développée pour les structures équines, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité : il peut s'agir de centres équestres, éleveurs, entraîneurs, hippodromes, centres de formation ou encore cliniques vétérinaires pour chevaux. Ce label s'organise autour de 10 thématiques d'action (économies d'énergie, maîtrise des flux, protection des ressources et de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, garantie de la bonne santé et du bien-être animal) et trois niveaux de labellisation pour une démarche globale d'amélioration continue (EquuRES Engagement, EquuRES Progression, EquuRES Excellence). Le respect des exigences est contrôlé d'une part par des évaluateurs internes et d'autre part par un organisme tiers de certification accrédité par le Cofrac (système de contrôle collectif).

Au niveau national, 432 structures sont labellisées (à septembre 2026). L'Île-de-France en comprend 16, soit un peu moins de 4 % des structures nationales. Cinq des sept hippodromes ont ce label (Vincennes, Auteuil, Saint-Cloud, Paris-Longchamp et Fontainebleau), tout comme d'autres structures sportives, telles que le Grand Parquet de Fontainebleau où se déroulent tous les ans des compétitions de haut niveau et des championnats nationaux. Le centre d'entrainement et de formation de Grosbois détient aussi le label EquuRES.

Les exploitations agricoles équines labellisées EquuRES obtiennent automatiquement le niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles *(encadré 3)* du ministère en charge de l'agriculture (par équivalence) et peuvent afficher leur appartenance à la charte nationale pour le bien-être équin de la fédération nationale du cheval (FNC).

Encadré 3 - La certification environnementale des exploitations agricoles

La certification environnementale des exploitations agricoles permet de reconnaître et valoriser les exploitations engagées dans des pratiques particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle est établie sur deux niveaux et construite autour de quatre thématiques environnementales : la protection de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau.

Le niveau 2 impose le respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficientes pour l'environnement. Certaines démarches environnementales peuvent obtenir une reconnaissance d'équivalence au niveau 2 de la certification environnementale. C'est le cas du label EquuRES.

Le niveau 3, la Haute Valeur Environnementale, est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation. Il donne accès au niveau supérieur de l'écorégime de la PAC 2023-2027. Au 1er juillet 2025, 112 exploitations agricoles franciliennes sont HVE, mais aucune n'a d'activité équine.

Pour plus d'informations, voir le site du ministère en charge de l'agriculture :
https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale

2 https://www.label-equures.com

La Charte nationale pour le bien-être équin résulte d'un engagement de l'ensemble des professionnels de la filière

Dans le contexte de soutien croissant de l'opinion publique française en faveur du bien-être animal, perçu comme un enjeu sociétal majeur, la filière cheval a décidé d'agir collectivement pour partager la même notion de bien-être animal équin et maintenir ou améliorer leurs pratiques. Pour valoriser ces pratiques, leurs produits et leurs métiers, la fédération nationale du cheval, l'association vétérinaire équine française, la FFE, France Galop, le groupement hippique national et Le Trot, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut de l'Élevage, ont élaboré en 2016 la « Charte pour le bien-être équin ». Elle « traduit les mesures les plus pertinentes en termes de bien-être animal, communes aux différents segments de production et d'utilisation, issues des expériences professionnelles et des connaissances scientifiques[3] ».

Le label Viande chevaline française identifie la viande de cheval d'origine française

Le dispositif « Viandes de France », lancé en février 2014 par Interbev vise à répondre aux attentes des consommateurs en matière d'information concernant l'origine des produits qu'ils achètent, par étiquetage sur le lieu de vente. Pour la filière équine, la signature « Viande chevaline française » (VCF) permet donc de communiquer sur l'origine des viandes et abats d'équidés, nés, élevés, abattus en France, et qui sont transformés en France[4]. Ce label garantit l'origine et la traçabilité de l'animal, le suivi sanitaire des animaux, le suivi de l'information sur la traçabilité des aliments et le respect des bonnes pratiques d'élevage. Il s'accompagne d'un règlement d'usage. Le signature « Viande chevaline française » et son logo sont concédés par Interbev Équins aux abatteurs, ateliers de découpe, grossistes, ateliers de fabrication de viande hachée ou préparation de viande hachée, ateliers de fabrication de préparations de viande et fabrication de plats cuisinés, distributeurs qui en font la demande.

[3] https://respe.net/wp-content/uploads/2019/02/charte-pour-le-bien-etre-equin-signee-160304.pdf
[4] https://www.interbev.fr/ressource/viande-chevaline-francaise/

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Base de données de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

L'Institut français du cheval et de l'équitation est l'opérateur public au service de la filière équine. Ses actions se déploient sur tout le territoire au profit de la profession, des collectivités territoriales, de l'État et de tous les publics concernés par le cheval et l'équitation.

L'IFCE met à disposition un portail d'informations statistiques et économiques sur la filière équine en France, « Stats & cartes ». C'est un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des acteurs publics et privés fournissant des données techniques et économiques issues des bases SIRE (système d'information relatif aux équidés), des Observatoires de l'IFCE (observatoire économique et social du cheval, observatoire des métiers, de l'emploi et de formations en filière équine) et de données d'une soixantaine de partenaires de l'IFCE, dont des organismes de la filière cheval (France Galop, la Fédération française d'équitation...) mais aussi des administrations et organismes publics français (ministère en charge de l'agriculture...).

Pour plus d'informations sur chaque type de données, voir le site et la documentation de l'IFCE : https://statscartes.ifce.fr/

DÉFINITIONS

Termes utilisés dans la partie 1 - Élevage

Lieu d'élevage

Lieu sur lequel a été déclaré au moins une naissance pendant l'année (lieu d'élevage de la jument et du poulain, pas forcément le lieu de naissance).

Propriétaire de juments saillies

Propriétaire de la carte d'immatriculation d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année. La localisation de la saillie est enregistrée au moment de la naissance. Un propriétaire produisant dans différentes races est compté dans chaque race qu'il produit, d'où un nombre de propriétaires toutes races confondues qui diffère de la somme par race.

Nombre de naissances

Nombre de poulains ou ânons nés une année donnée et immatriculés, c'est-à-dire ayant reçu un document d'identification.

Étalon

Un étalon en activité (ou actif) correspond à un étalon ayant réalisé au moins une saillie l'année considérée. La répartition géographique de l'étalon est faite en fonction de l'adresse du mandataire déclaré à la demande du carnet de saillie.

Chevaux de selle

Équin de plus de 1,49 m, destiné à la pratique équestre, de loisirs ou de compétition. Il existe plusieurs races de chevaux de selle en France : la plus commune en France est le selle français.

Chevaux de course

Races de chevaux spécialisés dans les courses de galop (pur-sang anglais), de trot (trotteur français, trotteur américain) ou d'obstacles (AQPS : autre que pur-sang, anglo-arabe) selon les cas.

Chevaux de trait

Cheval sélectionné pour ses aptitudes à la traction de véhicules (militaires, agricoles, de transport...) et de matériaux de toutes sortes, appartenant en général à une race puissante et de grande taille. Avec l'arrivée du chemin de fer et de la motorisation, l'élevage de ces chevaux est réorienté vers la production de viande. Il existe neuf races de chevaux de trait en France.

Poneys

Contrairement aux chevaux, le poney est un équin mesurant moins de 1,48 m au garrot (non ferré). Il existe quatre catégories de poneys selon leur taille (A, B, C et D) et plusieurs races.

Monte en main

Pratique de l'accouplement entre une jument généralement entravée et un étalon choisi, tenu en main par un étalonnier.

Monte en liberté

Pratique de l'accouplement entre une jument et un étalon en totale liberté. Généralement, elle s'effectue au pré sans intervention directe de l'homme. Ce type de monte se pratique donc en troupeau, sans choix individuel des accouplements.

Insémination artificielle (IA) immédiate

La semence de l'étalon est récoltée sur un mannequin à l'aide d'un vagin artificiel. Elle est ensuite filtrée, diluée puis conditionnée en doses (seringues) contenant au minimum 200 millions de spermatozoïdes et 10 à 20 ml au total. Ces doses sont utilisées aussitôt après la récolte.

IA réfrigérée

Dans ce cas, les doses sont conservées à 4°C, de quelques heures et jusqu'à 48 h. Cette semence réfrigérée peut être utilisée sur place ou transportée. En IA réfrigérée, le dilueur utilisé doit comporter des antibiotiques afin d'éviter certaines proliférations microbiennes.

IA congelée

Dans ce cas, la semence diluée de l'étalon est congelée dans l'azote liquide (- 196°C) avec un dilueur comportant un cryoprotecteur. Cette congélation se fait en paillettes de 0,5 ml dont la concentration souhaitable est de 100 millions de spermatozoïdes par ml.

Transfert d'embryon ou transplantation embryonnaire

Cette pratique consiste à transférer un embryon collecté dans l'utérus d'une jument donneuse (mère génétique du poulain) dans l'utérus d'une jument receveuse (porteuse) qui assure la gestation.

Termes utilisés dans la partie 2 - Effectifs

ONC

Origine non constatée : cette catégorie regroupe uniquement les ONC de types selle et poney. Les ONC âne et trait sont respectivement regroupés dans les groupes âne et trait.

Termes utilisés dans la partie 3 - Loisirs et compétition

Cavaliers licenciés

Cavaliers ayant une licence pratiquant au cours de la saison soit entre le 1er septembre et le 31 août. La licence pratiquant permet notamment de passer ses examens fédéraux (galops).

Cavaliers compétition

Cavaliers licenciés ayant une licence compétition (club, amateur ou pro) au cours de la saison. La licence de compétition est une extension de la licence pratiquant qui permet de s'engager en compétition.

Licence compétition club

Elle donne accès aux compétitions fédérales de niveau « club » ne nécessitant pas d'être titulaire du galop 7.

Licence compétition amateur

Elle donne accès aux compétitions fédérales de niveau « amateur » (niveau 4 à élite) et aux compétitions internationales de niveau 1 et 2 étoiles. Elle est le plus souvent prise par les cavaliers dont l'équitation est un loisir.

Licence compétition pro

Elle donne accès aux compétitions fédérales de niveau « pro » et à toutes les compétitions internationales. Elle est le plus souvent prise par les cavaliers dont l'équitation est le métier.

Les disciplines équestres

CSO, hunter, CCE, dressage, attelage, voltige, endurance, western, horse ball, pony games, TREC, Trec Attelage, aptitude sports et loisirs, cheval de chasse, course, derb eventing, derby cross, endurance en attelage, equifeel, equifun, reining, tir à l'arc à cheval, travail à pied...

Compétition

Elle est constituée de plusieurs **épreuves**, généralement de différents niveaux (club, amateur ou pro, puis selon un indice de 4 à élite). Le nombre d'épreuves que l'organisateur peut programmer sur son concours dépend : de la durée du concours, de la limitation ou non du nombre d'engagés par épreuve, des aires d'évolution disponibles et de la discipline.

Termes utilisés dans la partie 4 - Courses hippiques

Réunion

Journée hippique au cours de laquelle sont organisées plusieurs courses hippiques.

Course hippique

Il existe trois disciplines de course : les courses de trot (attelé ou monté), les cours de galop (plat), les courses de sauts d'obstacles (haies ou steeple).

Termes utilisés dans la partie 5 - Formation et emploi

Entreprise spécialisée dans la filière équine

Entreprise dont l'activité économique est considérée comme principalement liée au cheval à partir d'une analyse multicritère, basée notamment sur libellé de l'entreprise, son code APE, les volumes et les ratios sur les activités équines.

Secteurs d'activité

- **Élevage** : toutes orientations de production confondues ;
- "**Sport-loisir**" : centres équestres, écuries de pension, médiation, associations de cavaliers, enseignants indépendants, marchands/courtiers, cavaliers professionnels ;
- "**Courses**" : entraineurs, propriétaires, jockeys, en galop et trot (sauf si les gains d'élevage sont majoritaires aux autres gains) ;
- **Travail** : prestataires en débardage, travaux agricoles, services hippomobiles, gardes ;
- **Artistes équestres** ;
- **Maréchaux-ferrants** ;
- **Organismes** : tout organisme public ou privé, recherche et formation inclus ;
- "**Connexes**" : alimentation, transport, fournisseurs d'équipement, services divers (liste non exhaustive).

driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
5 rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Tél. : 01 82 52 46 37
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données

Directrice régionale : Mylène Testut-Neves
Directrice de la publication : Fanny Héraud
Rédactrice en chef : Myriam Ennifar
Rédactrice : Myriam Ennifar
Cartographie : Jérôme Louchez
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 3129-1503 - ISBN : en cours
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr